



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi vingt-cinq novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^e arrondissement sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi dix-neuf novembre et le vendredi vingt-deux novembre deux mille dix-neuf par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, M. BENHAIM, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCÉ, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme STIBBE, M. TAN, M. TRAISNEL, M. TREMEGE.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme ATALLAH (pouvoir à M. BENHAIM).

Sans pouvoir : Mme BECKER, M. CONTASSOT, M. JULLIARD, M. LE GUEN, Mme YADANI.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Dorothee COLLET.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M LE MAIRE : Nous devons d'abord désigner une secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Dorothee Collet. Bravo, Dorothee. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Elle est désignée secrétaire de séance.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

13 2019 15 – Installation d'un site de compostage alimentaire dans le parc de Choisy (13e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Compos13 »

M LE MAIRE : Nous allons commencer en donnant la parole à Danièle Seignot.

Danièle SEIGNOT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme vous le savez, la Ville de Paris a voté un plan de compost parisien dans le cadre du plan de réduction des déchets. Parmi toutes les actions entreprises, il y a bien sûr la distribution de l'engrais composteur. Au passage, nous en avons déjà distribué 550 aux habitants du 13e. L'installation de composteurs dans les propriétés privées et immeubles, mais aussi l'installation d'un pavillon de compostage, que vous avez voté en 2014 dans le square Héloïse et Abélard. C'était, à l'époque, une expérimentation. Elle a remporté un tel succès que l'association « *Compos'13* », qui avait en charge ce dossier, a été obligée de suspendre les inscriptions puisqu'il y avait trop de monde. Il y avait déjà plus de 250 personnes. Afin de répondre à la demande sans cesse croissante des habitants du 13e, l'association a décidé de s'organiser et de proposer aux personnes inscrites de s'impliquer dans un projet d'essaimage à travers l'arrondissement, notamment les parties centre, ouest et est du 13e.

Ce soir, nous vous présentons une convention travaillée avec l'association « *Compos'13* », qui permet de retenir le parc de Choisy comme lieu d'implantation de cette convention. Évidemment, l'association « *Compos'13* » installera et gèrera une zone de compostage alimentaire sur une emprise d'environ 100m². L'espace sera ouvert aux habitants, et de nombreuses animations destinées à sensibiliser le public au compostage seront réalisées. La convention est conclue pour une durée d'un an, tacitement renouvelable jusqu'à trois ans maximum. À l'issue de cette période, elle sera renouvelable de manière expresse. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? J'en vois deux : Édith Gallois pour commencer, ensuite M. Olivier.

Edith GALLOIS : Bien sûr, je suis tout à fait pour le compostage. Cette délibération, en soi, ne me pose pas de problème. Je voudrais simplement en profiter pour poser une question pour savoir ce qu'il en est du projet de compostage qui pourrait se situer boulevard Arago, derrière l'hôpital Broca ?

Danièle SEIGNOT : Effectivement, pour ce projet, on avait sélectionné comme deuxième emplacement la placette Broca, à proximité de l'hôpital Broca. Elle est à l'angle des rues Nordmann, Corvisart et du boulevard Arago. On s'est rendu compte que cette placette appartenait en fait à l'AP-HP. Nous avons sollicité en juin la direction de l'hôpital Broca pour leur demander un rendez-vous et l'autorisation de principe d'installer un pavillon de compostage sur cette placette. Pas de réponse jusqu'au mois de

septembre. Finalement, nous avons fini par trouver l'interlocuteur ad hoc, à l'AP-HP. La directrice des travaux a été très réactive et vient de m'annoncer que l'AP-HP a donné son accord de principe pour cette installation, et qu'elle était même très intéressée par ce pavillon de compostage. Après avoir donné leur accord de principe, ils l'ont transmis à leur service juridique pour faire rédiger une convention avec la Ville, dans laquelle ils exprimaient leurs desiderata. Donc maintenant, j'attends le retour du service juridique pour le transmettre à la Ville de Paris. Ça va quand même être une procédure lourde, car il faudra que ce soit validé en Conseil de Paris. Mais on avance, et bien.

M LE MAIRE : C'est très bien, même si ça prend un peu plus de temps qu'envisagé au début. Monsieur Olivier avait demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, nous sommes favorables à ce type d'initiative. Je voulais juste m'interroger sur le fait que, à un moment où il y a une très forte prolifération des rats, ce type d'équipement peut éventuellement jouer négativement sur ce plan-là. Est-ce qu'il est prévu quelque chose pour empêcher cela ?

M LE MAIRE : Oui, vous avez raison, on apprend qu'il y a un sujet là-dessus.

Danièle SEIGNOT : Effectivement, les associations l'apprennent en même temps que nous. Lorsqu'on a autorisé l'aménagement du pavillon de compostage en 2014, c'était il y a cinq ans maintenant, à Héloïse et Abélard, personne ne pensait qu'il y aurait une telle prolifération de rats. Entre-temps, il y a quand même eu des inondations et un certain nombre de travaux qui chassent les rats de leurs terriers habituels. Ils ont trouvé refuge à Héloïse et Abélard, au plus grand désespoir de tout le monde, car c'est un peu difficile à traiter.

En ce qui concerne Choisy, la Ville a mis en place une procédure qui demande, et c'est d'ailleurs bien indiqué dans la convention qui sera signée avec l'association « *Compos'13* », des plaques en métal perforées qui seront mises en dessous de chaque bac, ainsi qu'une couverture de chacun des bacs de compost, d'autant plus qu'à Choisy il n'y a pas encore de rats. Cette fois-ci, on sera très vigilant sur la prévention, ce qui n'a pas été tout à fait le cas d'Héloïse et Abélard, même si des mesures de correction sont maintenant en train d'être prises.

M LE MAIRE : Je voudrais ajouter deux petites choses. Oui, on arrive évidemment dans des difficultés qu'on n'avait pas vues. C'est normal, quand on innove. On sait maintenant qu'il faut beaucoup isoler les pavillons de compostage. Ça, on le fera. Mais la question, c'est qu'on ne sait pas dans quelle mesure l'odeur, qui n'est pas sensible pour nous, humains, ne les attire pas aussi et ne les pousse pas à s'installer dans les environs. Ça, ce sera un sujet qu'on examinera ensuite.

Je voudrais quand même regarder les choses positivement. J'ai été très agréablement surpris de voir beaucoup de personnes se mobiliser pour participer à ces activités de compostage. Je trouve que maintenant, nous sommes face à des citoyens, peut-être pas tous mais nombreux, engagés sur ces questions-là, qui ont envie d'apporter leur contribution à la réduction des déchets. Autant ces dernières années, quand on essayait de sensibiliser sur ces questions-là, on avait l'impression de passer un peu au-dessus des têtes. Aujourd'hui, on a constaté que beaucoup de citoyens sont très engagés sur le sujet. Je m'en réjouis.

Si vous êtes d'accord, nous allons voter cette délibération. Délibération mairie du 13e n°15 : qui vote pour? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous avons deux délibérations que nous allons présenter ensemble, par Danièle Seignot, car elles concernent toutes les deux le Jardin Paul Nizan. Nous ferons un vote dégroupé.

Mais avant, je voulais vous annoncer qu'on va distribuer un vœu sur table concernant l'organisation de la prochaine manifestation du 5 décembre, dont on a appris qu'elle devait démarrer place d'Italie, après tout ce qu'il s'est passé. Je pense que c'est logique et normal que notre Conseil réagisse à cette information

13 2019 16 – Adoption de la procédure d'urgence

M LE MAIRE : Je voulais aussi vous indiquer que je vous ai envoyé un mail concernant une délibération que nous souhaitons faire passer, qui est l'exécution des budgets participatifs. Vous savez que, généralement, je refuse d'adopter la procédure d'urgence, mais au regard de la délibération concernée qui impacte, d'ailleurs, plusieurs arrondissements, je l'ai proposée. Ce n'est pas tant la somme, elle n'est pas très importante, pour ce qui nous concerne, mais je ne voulais pas bloquer cette délibération. Si vous en êtes d'accord, je vais soumettre la procédure d'adoption d'urgence à vos suffrages pour qu'on puisse rajouter cette délibération en fin de Conseil.

Je fais donc voter l'adoption de la procédure d'urgence. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de votre compréhension.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2019 14 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du jardin Paul Nizan, au 9 rue de l'Industrie (13e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Les Peupliers »

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2019 DEVE 197 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du Jardin Paul Nizan, 9 rue de l'Industrie (13e) communication sur la convention avec l'association « Les Peupliers »

M LE MAIRE : Je laisse à nouveau la parole à Danièle Seignot.

Danièle SEIGNOT : Effectivement, deux délibérations. La première concerne le renouvellement de la convention avec l'association « *Les peupliers* » qui gère le jardin de Paul Nizan. S'il s'agit d'une délibération mairie, c'est parce que cet équipement est inscrit à l'inventaire de la mairie du 13e. C'est donc notre Conseil qui décide d'approuver ou non ce renouvellement.

La seconde délibération concerne des travaux, c'est-à-dire la réfection de l'arrivée d'eau et le remplacement de la cabane du jardin partagé. S'agissant d'un travail dont les frais sont estimés à 8 000€, il appartient au Conseil de Paris de la voter.

Moi, je suis ravie qu'on renouvelle la convention de cette association « *Les peupliers* ». Elle a eu beaucoup de difficultés pendant quelque temps à animer le jardin partagé du square Nizan, et elle a retrouvé un nouveau souffle grâce à l'apport d'éléments venant de l'école, des parents venant de l'école du 44 Enfants d'Izieu, de nouveaux volontaires, de nouveaux membres de l'association. J'espère que vous voterez favorablement le renouvellement de cette convention, et bien évidemment, dans la foulée, que pour voterez la délibération autorisant la Ville de Paris à faire ces travaux de remplacement de la cabane et de réfection de l'arrivée d'eau.

M LE MAIRE : J'imagine que ça ne pose pas de problèmes. Pas de demande d'intervention ? Je vais soumettre à vos ouvrages la délibération Mairie n° 14 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DEVE 197 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, merci beaucoup.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 191 – Mise en oeuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

M LE MAIRE : Toujours Danièle Seignot.

Danièle SEIGNOT : On en a pris l'habitude, ces sachets de graines seront distribués au printemps prochain, à partir de février. Je peux, d'ores et déjà, vous annoncer que vous seront proposés :

- Des graines de plantes aromatiques : persil frisé et coriandre
- Des plantes potagères : tomate cerisette Lyliia, radis mélangé et courgette de Nice
- Des fleurs : bleuet, pavot de Californie et souci officinal.

Vos balcons pourront être garnis, sous réserve, bien évidemment, que vous adoptiez cette délibération. Et tout ceci pour un coût de 55 000 € pour la Ville de Paris.

M LE MAIRE : Je confirme que ça marche, je l'ai fait chaque année, et ça a incroyablement bien poussé. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'est plutôt une initiative intéressante puisqu'elle fait appel à la volonté individuelle. Maintenant, compte tenu du montant, 55 000 €, ça permet de planter environ 250 arbres, j'espère que ce n'est pas des graines qui sont jetées en l'air.

Danièle SEIGNOT : Quand les graines sont jetées en l'air, elles retombent sur la terre et elles poussent...

Jean-Baptiste OLIVIER : Sauf qu'on a énormément de bitume et un 13e très minéral.

M LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, DEVE 191 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 192 – Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO

Danièle SEIGNOT : La Ligue de Protection des Oiseaux, vous la connaissez tous. C'est une association qui a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre des macareux moine en Bretagne, elle a un nom historique. C'est important pour la Bretagne.

Actuellement, elle œuvre pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges, et va suivre les bilans des situations faunistiques et floristiques dressés en constats. Et ce, de manière attentive, afin de voir quelles sont les évolutions positives. Dans le 13e, nous sommes particulièrement concernés par le Jardin des Grands Moulins et par le square Paul Grimault. En 2019, la LPO a déjà surveillé ces jardins et a constaté que, dans le square Grimault, niche le moineau domestique. Il est donc important de le préserver et de s'assurer qu'il peut trouver les conditions optimales pour continuer à nicher.

Pour le Jardin Abbé Pierre, il accueille régulièrement la nidification du moineau domestique et d'autres nombreuses espèces aviaires. La préservation de ce jardin est donc importante et constitue un enjeu prioritaire pour la Mairie de Paris et pour le 13e arrondissement.

Cette subvention est de l'ordre de 13 500 €. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir la voter.

M LE MAIRE : Juste à côté, nous avons un héron qui vient pêcher au Jardin Charles Trenet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DEVE 192 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2019 DAC 574 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Camille Claudel à l'entrée du jardin Mail de Bièvre, entre le 105 et le 117 boulevard Auguste Blanqui (13e)

M LE MAIRE : Je laisse maintenant la parole à Philippe Moine pour une demande de la SHA.

Philippe MOINE : Cette délibération ainsi que la suivante font suite à de précédentes délibérations adoptées ici. Il s'agit donc de rendre hommage à Camille Claudel, qui occupait un atelier boulevard Blanqui. À l'époque, ce boulevard s'appelait le boulevard d'Italie, c'était entre 1888 et 1899. On avait initialement souhaité à la fois l'apposition d'une plaque et renommer le Square Mail de Bièvre en square Mail de Bièvre-Camille Claudel. Ça n'a pas été rendu possible, car il y a déjà une place Camille Claudel dans le 15e arrondissement. Il y aura donc simplement l'apposition d'une plaque, à la demande de la Société d'Histoire et d'Archéologie du 13e, avec le texte suivant :

« De 1888 à 1899, la sculptrice Camille Claudel habita et travailla dans un atelier en fond de cour qui se trouvait au 113, boulevard d'Italie, aujourd'hui Auguste Blanqui. Elle y créa des œuvres majeures telles que La Valse, Les Causeuses, La Vague. »

Cette plaque sera donc probablement installée à l'entrée du Mail de Bièvre, côté Blanqui.

M LE MAIRE : Et ça nous permettra de fêter les 60 ans de la SHA.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame Gallois.

Edith GALLOIS : Je me souviens qu'on avait déjà voté pour une place Camille Claudel, mais je ne sais plus où...

M LE MAIRE : Nous avons voté un vœu. Là, c'est sa concrétisation.

Edith GALLOIS : En tous cas, c'était une magnifique artiste, et elle mérite bien une plaque commémorative. Simplement, cette femme qui a une œuvre magnifique a eu une vie extrêmement difficile.

En réalité, je fais le lien avec ce Mail qui mène au Monoprix, qui peut être magnifique quand ces arbres sont fleuris, au printemps, tout rose. Mais le soir, les choses sont un peu différentes. Il y a un climat d'insécurité qui, me semble-t-il, monte et devient très prégnant et très ennuyeux pour le voisinage.

M LE MAIRE : Oui, d'ailleurs, on s'en occupe très directement. J'ai monté une réunion dans le quartier. Ce n'est pas le Mail de Bièvre qui est directement concerné, mais la cité à côté. Nous avons monté une réunion avec la police, un représentant de la justice de prévention spécialisée, pour essayer d'avancer sur ces questions.

On revient à la DAC 574, je la soumets donc à vos voix : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2019 DAC 579 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Pierre Melville au niveau du 25 rue Jenner (13e)

Philippe MOINE : Cela fait suite à la délibération précédente. On nous propose ici le texte d'une plaque qui sera apposée rue Jenner, là où Jean-Pierre Melville a vécu et là où il a créé ses propres studios en 1954, les studios Jenner, qui ont malheureusement été détruits dans un incendie en 1967. Lui-même est décédé en 1973 à son domicile, rue Jenner. Voici le texte de la plaque :

« Jean-Pierre Melville, 1917-1973, vécut et travailla ici entre 1949 et 1973, dans les studios de cinéma Jenner qu'il avait fondés. Il y réalisa certains de ses plus grands films : « Léon Morin, Prêtre », « Le Doulos », « L'Aîné des Ferchaux », « Le Deuxième Souffle », « Le Samouraï ». »

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DAC 579 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 81 – Subvention (528.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e)

M LE MAIRE : Nous continuons avec Philippe Moine, une subvention suite à l'incendie qu'il y a eu rue Watt.

Philippe MOINE : Il s'agit donc d'une subvention exceptionnelle qu'il nous est proposé de voter en faveur de « 2r2c ». On attribue chaque année une subvention à la compagnie « De rue et de cirque », un des principaux acteurs dans ce domaine, qui avait des locaux, des bureaux jusqu'à présent rue Damesme, et qui s'est vu attribuer cette année des locaux situés rue Watt, anciennement les alvéoles de cette rue. Des locaux adaptés pour la création et l'accueil d'un certain nombre de spectacles, et pour la préparation de spectacles de rue et de cirque de manière adaptée.

Ces locaux ont été rendus en grande partie inexploitable suite à un incendie survenu dans la nuit du 22 au 23 août de cette année, ce qui pose évidemment de nombreux problèmes à « 2r2c ». Il a été prévu que le chapiteau, qui est monté chaque année sur la pelouse de Reuilly pour accueillir le Village de Cirque, soit prolongé, de manière à accueillir un certain nombre d'activités qui devaient avoir lieu rue Watt.

« 2r2c » avait également pris des engagements auprès d'un certain nombre de compagnies, ces activités auront donc lieu dans ce chapiteau. D'autre part, ils doivent prolonger leur occupation des bureaux dont ils disposent rue Damesme, en attendant que les locaux de la rue Watt puissent à nouveau être utilisables. Il y en a pour plusieurs mois, je ne sais pas si nous avons une date exacte, mais au moins pour un an. Nous en sommes au stade des expertises pour connaître l'ensemble des travaux nécessaires. Il est donc proposé une subvention complémentaire de 13 000 €, pour permettre à « 2r2c » de faire face à ces événements malheureux. Cela porte la subvention annuelle à leur bénéfice à 528 000 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DAC 81 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAE 383 – Subvention d'investissement (30.000 €) et convention avec la Guinguette Pirate

Philippe MOINE : Une association bien connue du 13e, notamment parce qu'elle est à l'initiative de la création de Petit Bain, des barges flottantes phares du Port de la Gare.

Il s'agit en l'occurrence ici d'une subvention d'investissement de 30 000 € pour aider la « *Guinguette Pirate* » à mettre en place un projet de grande envergure nommé « L'Odyssée de Paris ». Cela s'inscrit dans le cadre de l'olympiade culturelle qui accompagnera la préparation des J.O. de Paris jusqu'en 2024. C'est un ensemble de projets culturels qui impliqueront progressivement de nombreux établissements culturels de Paris et de la région Île-de-France dans l'optique des jeux olympiques.

Ce projet d'Odyssée de Paris débouchera sur un premier événement de grande ampleur l'année prochaine, en septembre 2020. Il s'agira de faire circuler sur la Seine et sur les canaux des barges qui seront réalisées par un certain nombre d'établissements culturels. Tout est détaillé dans la délibération, je ne vais pas entrer dans les détails. Mais il y aura une barge par territoire, et un certain nombre de territoires seront repérés à Paris et en Île-de-France, y associant à chaque fois un établissement culturel, une entreprise, une grande école et une entreprise d'insertion. À chaque fois, les équipes mises en place feront construire une barge et il y aura ensuite une compétition organisée sur la Seine en septembre 2020. C'est un des éléments intéressants du projet.

D'autre part, sera installé sur les quais de Seine, au niveau des 13e et 12e arrondissements, un village de l'Eau, avec un certain nombre d'activités nautiques, activités de sensibilisation au rôle de l'eau et aux thématiques environnementales.

Pour préparer l'ensemble de cet événement, l'étude technique du site du bassin, la fabrication de prototypes de barges qui seront mis à disposition des différents établissements, il nous est proposé de soutenir cette subvention d'investissement de 30 000 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DAE 383 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 343 – Subvention (5.000 euros) au Centre de santé Hahnemann (13e)

M LE MAIRE : Nous allons maintenant aborder des délibérations consacrées à la santé. Dorothée Collet va les rapporter. On commence par une petite subvention.

Dorothée COLLET : Merci, Monsieur le Maire. Le projet de délibération présenté a pour objet l'attribution, en 2019, d'une subvention de fonctionnement de 5000 € à l'association « *Centre de santé Hahnemann* ». Elle gère le centre de santé Hahnemann, dont la vocation première réside dans l'accueil, la prévention et l'accès aux soins médicaux des personnes en grande difficulté. Le Centre assure des consultations de médecine générale en secteur 1 sans dépassement d'honoraires, orientées vers l'homéopathie, l'acupuncture, l'ostéopathie ou la micro immunologie. Les 2/3 de sa patientèle sont de Paris et du sud de la région parisienne, et se composent à 70 % de femmes.

Le Centre emploie 35 médecins généralistes et 5 personnels administratifs à temps partiel. Il a effectué 8176 actes en 2018.

L'association demande donc une subvention de fonctionnement de la Ville de Paris afin de développer ses actions et ses activités de prévention. Le montant de la subvention est de 5000 €.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie, Madame Stibbe.

Elisabeth STIBBE : C'est simplement pour aller à fond dans votre sens dans la mesure où les secteurs 1 sont tellement rares dans Paris qu'une telle association mérite vraiment d'être soutenue.

M LE MAIRE : Merci pour votre soutien.

Je n'en vois pas d'autres, donc DASES 343 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 349 – Subvention (2.500 euros) et convention avec l'Association pour le Développement du Pôle de Santé Paris 13 (13e)

Dorothée COLLET : Créée en 2011, « *l'Association pour le Développement du Pôle de Santé Paris 13* » a donc pour but de promouvoir le développement du Pôle de Santé Paris 13 et de faire évoluer l'offre et l'organisation des soins primaires au service des patients, des professionnels de santé, de la population du 13e, notamment au sein des quartiers Politique de la Ville. L'Association sollicite donc une aide financière auprès de la Ville de Paris pour la mise en œuvre d'un programme de prévention, de dépistage, d'éducation thérapeutique, et également axé sur les 8 foyers de travailleurs migrants du 13e.

Le programme prévoit plusieurs interventions dans chaque foyer, tout d'abord un forum conçu comme un temps d'information et d'échange, un parcours de dépistage proposé aux résidents, un parcours personnalisé pour combiner les différents dépistages et la mise à jour des vaccins, l'orientation vers des services de soins, des ateliers d'éducation thérapeutique du patient, ou encore des informations sur l'assurance maladie et l'accompagnement des démarches administratives.

Ils demandent une subvention de 2500 €.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DASES 349 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus, merci, elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 344 – Subventions (225 000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (19e et 20e)

M LE MAIRE : Nous passons à un soutien plus important.

Dorothee COLLET : Le projet de délibération qui vous est présenté a pour objet la signature de deux conventions, une avec « l'Association de Santé Mentale du 13^e », « l'ASM 13 », et l'autre avec le « GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences », pour le renouvellement du financement des trois équipes de psychiatries de secteur dédiées au signalement des bailleurs sociaux des équipes ELIAHS des 13^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris.

Ces équipes dédiées, à destination des bailleurs sociaux, ont pour objectif de favoriser le maintien dans le logement des personnes souffrant de troubles de santé mentale par une évaluation, et une orientation si nécessaire, vers des services sanitaires médico-sociaux ou sociaux adaptés. Ces équipes favorisent également l'intégration de ces personnes au sein de leur lieu de vie, essentiellement au rétablissement de ces populations fragiles.

Chaque équipe ELIAHS est composée de deux médecins-psychiatres, d'une assistante sociale et d'un infirmier du secteur de psychiatrie détaché à temps partiel ainsi que d'un coordinateur, pour un coût prévisionnel moyen d'environ 57 000 € par équipe. L'ensemble des bailleurs sociaux volontaires sur chaque territoire et l'organisme de santé mentale territorialement compétent financent pour moitié chacune de ces trois expérimentations mises en place en 2017.

Au Conseil d'arrondissement du 24 juin dernier, je vous avais présenté le bilan de ces équipes ELIAHS du 13^e et du 20^e arrondissement, trois ans après leur mise en place. En juin, nous avons voté le renouvellement du financement des équipes ELIAHS pour 2019.

Aujourd'hui, il est proposé de continuer en 2020 l'ensemble de ces expérimentations, désormais déployées dans le 13^e, le 19^e et le 20^e, et d'accorder une subvention de 75 000 € pour « l'ASM 13 » et 150 000 € pour le « GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences », pour le renouvellement en 2020 de ces trois équipes de psychiatrie de secteur.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer.

M LE MAIRE : Cela nous a beaucoup aidés, tous les problèmes liés à la psychiatrie au sein des logements des bailleurs sociaux, on ne savait pas les traiter. Il y a toute une série de situations où les habitants étaient signalés, et on ne savait pas comment avancer. Là, nous avons une réponse très concrète. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DASES 344 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 174 – Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires

Laurent MIERMONT : C'est un dispositif qui a maintenant deux ans, et qui vise à reconnaître l'action au long cours d'un certain nombre d'acteurs associatifs implantés de très longue date dans les quartiers populaires du 13e arrondissement, dont la qualité des actions, leur retentissement, leur impact, leur intérêt auprès de la population, et particulièrement auprès de la jeunesse, font qu'on peut leur économiser les tracasseries répétées de devoir à chaque fois renseigner le même dossier dans le même serveur informatique. Sachant, en plus, que comme la Politique de la Ville est une compétence partagée aux termes d'un contrat de Ville par la municipalité et par l'État, cela signifie que ces associations doivent concrètement remplir un dossier administratif par ordinateur pour la Ville, et un autre pour l'État. Et ce, pour chaque action. Vous imaginez à quel point ça peut être chronophage pour des associations dont tout le monde sait qu'elles font de l'excellent travail.

C'est la raison pour laquelle nous sommes passés, pour certaines d'entre elles, les plus méritantes, à ces contrats pluriannuels qui leur évitent de faire tout cela, et qui leur permettent d'avoir donc une meilleure visibilité, ainsi qu'une meilleure sécurité juridique et financière.

Pour le 13e, il s'agit de « l'AFIF », l'organisme qui gère l'espace Souham et qui fait, parmi un tas d'actions, du soutien scolaire. Nous avons les « Ateliers Pluriculturels », une association qui favorise le vivre ensemble dans le quartier asiatique, le « Centre Alpha Choisy » qui met en œuvre des sessions d'apprentissage du français, et notamment pour les primo arrivants, mais également pour les personnes qui souhaitent s'intégrer davantage sur le marché du travail. Nous avons également « Courant d'Art Frais » qui n'est plus à présenter, étant donné le caractère extrêmement spectaculaire de son spectacle annuel de marionnettes que les enfants du secteur Brillat-Savarin/Peupliers adorent. Et nous avons le « Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement » qui mène un certain nombre d'actions très concrètes à visée pédagogique auprès des habitants, auprès des jeunes, pour leur apprendre les fondamentaux de la question environnementale, climatique, mais aussi un certain nombre de gestes qui participent à la propreté, à la lutte contre le gaspillage.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DDCT 174 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 243 – Subvention (15.000 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (13e et 18e)

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Vincent Boulet.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'une subvention de 15 000 €, et la convention annuelle d'objectifs qui va avec, pour un programme développé par « l'AFEV » sur les 18e et 13e arrondissements. Un programme qui s'appelle « KAPS », Koloc' à projets solidaires, qui vise à proposer aux étudiants un logement en résidence CROUS en colocation dans un quartier au sein duquel ils développent des projets sociaux de lien intergénérationnels, de lien social entre les habitants. À raison de 5 à 7 heures par semaine, leurs activités sont menées surtout le soir et le week-end. Cela concerne, pour le 13e, la résidence CROUS, 148-150 boulevard Vincent Auriol, où, depuis 2016, 7 appartements en colocation sont proposés dans le cadre de ce programme.

M LE MAIRE : C'est une belle chose de choisir les étudiants en fonction de leurs souhaits d'engagement sur le territoire. Je trouve que c'est une très bonne méthode. Madame Raymond-Rossi ?

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Les « Kaps » vont intervenir sur le site Paul Bourget pour aider les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées, pour préparer leur déménagement sur les nouveaux logements. Ce sont des jeunes qui rendent de grands services dans nos quartiers.

M LE MAIRE : Ils étaient également engagés ce week-end à la marche contre les violences faites aux femmes, celle qui avait lieu dans le 13^e. en préalable à la marche parisienne.
S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, DJS 243 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 58 – Subventions (13.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois associations sportives (13e)

M LE MAIRE : Je laisse maintenant la parole à Adeline Lamberbourg, toujours pour des conventions pluriannuelles d'objectifs, mais c'est évidemment aussi dans le domaine sportif.

Adeline LAMBERBOURG : J'ai le plaisir de présenter cette délibération qui permettra à trois clubs de rentrer dans le dispositif de la convention d'objectifs avec la Ville. Trois clubs qui touchent déjà des subventions de fonctionnement, mais hors cadre d'un accord avec la Ville, autour d'objectifs de politique publique sportive, donc de service public sportif.

Ces trois clubs sont : le « *GRS Glacières XIII* », de gymnastique rythmique, le « *Judo Club Baudricourt* », du judo, et le « *Club Nautique Domrémy 13* », club de natation. Nous avons signalé auprès du cabinet de Jean-François Martins en particulier le travail formidable du club « *GRS Glacières* », qui effectue un travail formidable avec non seulement des jeunes filles, mais également des jeunes garçons. C'est suffisamment rare pour être souligné en gymnastique rythmique, qu'on appelait autrefois gymnastique rythmique et sportive. Le « S » a disparu, pour des raisons que j'ignore, d'ailleurs.

Une somme de 8000 € a pu être dégagée au titre d'une rallonge pour 2019. J'ai donc signalé au cabinet de Jean-François Martins que je souhaitais que deux autres clubs entrent dans ce dispositif non seulement de convention, mais aussi sur le plan financier, qu'ils puissent bénéficier d'une petite rallonge pour la qualité de leurs actions.

Le « *Judo Club Baudricourt* » est extrêmement volontariste autour du sport adapté, en particulier pour des enfants atteints d'autisme. Et le « *Club CND 13* », est en natation le seul club de l'arrondissement affilié à la Fédération Française de Natation. En soi, ce n'est pas quelque chose d'extrêmement déterminant, mais ce club mène surtout des actions complémentaires à celles de la Ville autour de ce qu'on appelle le « savoir nager », ainsi que de multiples opérations pour favoriser le développement de la natation de compétition. Ce club dessine donc une complémentarité avec les autres structures de l'arrondissement qui sont plutôt positionnées sur la natation de loisirs.

Cette délibération offre des rallonges pour 2019, et préfigure une augmentation du même montant pour 2020 :

- La « *GRS Glacières* », pour 8000 €, passera donc à 10 000 €
- Le « *Judo Club Baudricourt* », avec 2500 €, passera donc à 5000 € au titre de la politique sportive, et touche aussi une subvention au titre du handicap, ce qui portera son financement global à 7500 €

- Le « Club Nautique Domrémy 13 », avec cette rallonge de 3000 €, passera à 10 000 € annuels.

Pour le JCB qui se retrouve un peu en dessous avec 7500 €, j'espère que l'année prochaine et les suivantes, un soutien supplémentaire pourra être attribué pour encourager ce club qui fait un travail formidable.

M LE MAIRE : C'est Noël avant l'heure, mais c'est extrêmement mérité. Monsieur Olivier a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Evidemment, nous sommes satisfaits que ces clubs voient leurs subventions augmenter. Mais c'est vrai que la veille des élections, augmenter si massivement les subventions... C'est le moment, on va dire.

M LE MAIRE : Je ne suis pas sûr que ça vaille le coup de répondre. C'est une polémique d'avant élections on va dire ça... Comme les marronniers.

Adeline LAMBERBOURG : Je n'en prends pas ombrage, Monsieur Olivier, ça ne me concerne pas à titre tout à fait personnel. Je suis très détendue avec cela.

Je suis de près ces trois clubs depuis le début de la mandature, avec le conseiller à la vie sportive. L'accord sur les montants est intervenu au printemps. On peut considérer que les élections se préparent la dernière année du mandat, mais bon... Sur le fond, nous pensions que ça le méritait.

M LE MAIRE : Et ça le mérite.

Nous allons la voter, DJS 58 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 114 – Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire

M LE MAIRE : Nous allons vers le domaine scolaire, Annick Olivier va rapporter les délibérations. Je lui laisse la parole.

Annick OLIVIER : En effet, cette délibération concerne le règlement intérieur des Caisses des écoles. Chaque Caisse des écoles a un règlement intérieur.

Il y a en fait deux éléments. La mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données en mai 2018 a amené des Caisses des écoles à s'interroger sur la sécurité juridique de ces règlements intérieurs. Par ailleurs, il y a eu des saisines auprès du Médiateur de la Ville de Parisiens qui, en changeant d'arrondissement, s'apercevaient qu'il y avait des différences de traitement d'usagers entre Caisses des écoles. Il y a eu, avec l'accord des Caisses des écoles, un groupe de travail auquel ont participé des Caisses volontaires, le 10, le 13, le 14 et le 15, et qui a abouti à une proposition de règlement harmonisé proposé au Comité de pilotage de la restauration scolaire, qui a réuni les maires d'arrondissement et les directeurs des Caisses des écoles le 6 novembre 2019.

C'est ce projet issu de ce groupe de travail qui est aujourd'hui proposé à votre approbation. Pour le 13e, ça ne pose pas de problèmes fondamentaux.

M LE MAIRE : Ça s'est, en gros, aligné sur notre propre règlement intérieur. On ne va pas se plaindre. Monsieur Olivier ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Juste pour dire qu'on s'abstiendra, puisque le groupe LRI présentera un amendement en Conseil de Paris.

M LE MAIRE : Très bien. D'autres demandes d'intervention ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Ils ont repéré un certain nombre de redondances sur les pièces à fournir. Je n'insiste pas là-dessus.

M LE MAIRE : Un amendement plutôt technique alors, très bien.
DASCO 114 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME STIBBE, M. OLIVIER ET M. SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DASCO 118 – Subvention (6.000 €) avec convention annuelle à l'association "La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris" (10e) dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés »

Annick OLIVIER : Cette année, cela concerne le collège Camille Claudel. C'est une subvention pour la Ligue de l'Enseignement qui pilote un projet retenu par le collège « Hommes et femmes en politique », et qui permet de faire une réflexion pour les collégiens et collégiennes sur l'égalité homme/femme. Beau projet.

M. LE MAIRE : Ce sera l'occasion de trouver des élus pour les élections, pas les prochaines, mais celles d'après (*rires*).

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DASCO 118 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 136 – Caisse des Ecoles (13e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (7 203 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M LE MAIRE : Cette fois-ci, nous sommes vraiment sur la grosse délibération Caisses des écoles dont je parlais tout à l'heure.

Annick OLIVIER : Tout à fait. C'est la délibération annuelle qui arrive à l'aboutissement d'une logique de dialogue de gestion menée avec chacune des Caisses des écoles. Dans l'annexe de la délibération, vous avez donc le bilan des objectifs de 2019 et des objectifs qui sont reproposés pour 2020. Un certain nombre ont des résultats sont très satisfaisants, avec une poursuite qui s'engage donc sur 2020 et qui correspond à une subvention de 7 203 000 € pour notre Caisse des écoles. À noter qu'il y aura une subvention à venir concernant l'extension de la généralisation des goûters en élémentaire. Goûters qui

sont déjà généralisés dans les Caisses du 13e, mais avec un projet de déploiement sur l'ensemble de Paris.

M LE MAIRE : Une subvention qui reste stable depuis plusieurs années. Ça prouve que l'objectif est tenu. Pas de demandes d'intervention sur cette délibération ? Je rappelle que tous les repas sont subventionnés, de tous les enfants, évidemment, avec des écarts sur ce que payent les parents selon leurs revenus.

DASCO 136 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DPE 30 – Accueil des dépôts des particuliers en déchèterie - Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

M LE MAIRE : Adrien Saumier va présenter la prochaine délibération.

Adrien SAUMIER : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit d'une demande d'autorisation pour signer une convention entre la Ville de Paris et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, qui est grand, allant du Kremlin-Bicêtre jusqu'à Juvisy, relative à la prise en charge des dépôts des particuliers en déchèterie. Cette convention autorisera l'accès aux usagers du Kremlin, de Gentilly et d'Ivry-sur-Seine pour cette déchèterie de la Poterne des Peupliers. Ça pérennisera une action de coopération similaire mise en place en 2004 avec ces trois villes, qui avait couru jusqu'en 2016, année où ont été justement mis en place les territoires du Grand Paris. Ce partenariat répond aux objectifs d'amélioration des services usagers qui ont accès à un plus grand nombre de déchetteries, et une meilleure réponse à une exigence légale posée par le Code de l'environnement, je vous fais grâce de l'article, qui fixe l'objectif de limiter le transport des déchets en distance et en volume. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Une très bonne chose pour coopérer avec nos voisins. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DPE 30 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAE 282 Attribution d'une aide en nature à deux associations pour l'occupation temporaire d'une propriété communale face au 32 avenue de la Porte d'Ivry à Paris (13e), pour y installer une plateforme de réemploi de mobilier professionnel et de déchets du bâtiment.

Adrien SAUMIER : La Ville de Paris a engagé, en faveur de l'économie circulaire, il y a eu les États généraux en 2015 avec un livre blanc puis un plan adopté à l'été 2017, dont l'action n°7 développait les recycleries parisiennes, et la n°14 : « Favoriser l'écoulement des gisements captés et des stocks non valorisés, donner un nouvel élan au réemploi ».

Aujourd'hui, dans le quartier Joseph Bédier/Porte d'Ivry, il y a toute une dynamique de rénovation urbaine qui traverse tout l'arrondissement. La Ville souhaite profiter de cette dynamique de rénovation pour mettre à disposition des espaces inoccupés ayant même vocation à être démolis. Ces espaces pourront profiter à des acteurs et des projets qui contribueront ensuite, par leur activité, au dynamisme du secteur de la

Porte d'Ivry, lui-même au sein du territoire de l'Arc de l'innovation et du premier territoire parisien habilité pour l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ».

C'est une parcelle de 2550 m², au 32 avenue de la Porte d'Ivry. Il y a un bâtiment de 250 m² et un hangar de 570 m². C'est une opportunité pour une occupation temporaire dans le secteur. La Ville souhaite y voir se développer des projets de réemploi et de transformation de matériel et matériaux, ceux qui seraient sinon destinés à l'enfouissement, l'incinération ou à un simple recyclage, à chaque fois bien plus coûteux en ressources ou polluants.

Deux structures ont été retenues à l'issue d'une consultation : le Réseau Francilien du Réemploi, le « REFER », et l'association « Réavie ». Elles proposent d'utiliser la moitié du bâtiment comme plate-forme de stockage tampon de collecte de mobiliers en provenance de professionnels, et d'installer sur l'autre moitié du bâtiment une plate-forme qui s'appelle Solid-R, un service de stockage et de reconditionnement de matériaux issus de la déconstruction de bâtiments, et non de la démolition, et de dons et ventes de matériaux de réemploi, ouvert cette fois aux particuliers, aux associations et aux professionnels franciliens.

Comme il n'y a pas encore de modèle économique défini, l'ambition de cette mise à disposition temporaire est d'expérimenter localement de nouvelles filières. Après avis favorable du Conseil du patrimoine en date du 6 novembre dernier, un bail civil sera conclu entre la Ville de Paris et le « REFER », « Réavie » étant sous-locataire, pour une valeur locative estimée à 94 000 € par an.

Mais, compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité parisienne, je vous propose de fixer le loyer annuel au niveau de 3000 € par an, ce qui fait que l'apport financier de la Ville de Paris s'élèverait ainsi à 91 000 € annuels. Je vous remercie.

M LE MAIRE : On fait donc référence aux loyers qu'on ne percevra pas pour ces bâtiments.

Je me permets d'ajouter un mot. Je sais bien que ce n'est pas toujours très sexy la gestion des déchets. Mais la partie bâtiments et déchets professionnels est extrêmement importante. Aujourd'hui, on n'est pas bon. Ce n'est pas facile. Nous l'avons testé nous-mêmes, concernant le lieu dont on parlait tout à l'heure avec Philippe Moine, celui alloué à « 2r2c ». On a essayé de prendre des choses récupérées sur les chantiers alentour pour les réinstaller dans ce bâtiment. Un des gros problèmes, une des grosses difficultés, c'est stocker ce que l'on récupère. Là, forcément, ça les aidera beaucoup. Et ensuite, d'essayer de commencer à organiser cette filière de récupération. Nous n'en sommes sans doute qu'au début, mais je suis content que cela commence dans notre arrondissement et par le territoire parisien. Je pense que ça permettra, j'espère, de créer derrière de vraies filières de réemploi concernant les déchets du bâtiment et le mobilier professionnel.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais soumettre cette délibération à vos voix.

DAE 282 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAE 83 Dispositifs "Paris Commerces" - compte-rendu annuel d'activité

M LE MAIRE : Nous passons à Nathalie Laville et aux délibérations qui ont trait au commerce.

Nathalie LAVILLE : Bonsoir. La Ville a mis en place, depuis un certain nombre d'années, plusieurs dispositifs qui aident à développer le commerce de proximité et l'artisanat à Paris. Nous avons d'une part l'opération Vital'Quartier 2, qui consiste à verser à la SEMAEST des avances remboursables pour acheter des murs de locaux. La SEMAEST maîtrise 110 locaux sur des périmètres de Vital'Quartier 2, le 13e n'est pas concerné.

En ce qui concerne le contrat de revitalisation artisanale et commerciale, la SEMAEST est aussi maître d'ouvrage. Elle assure le financement du projet aux côtés de la Ville afin de réaliser les travaux et accompagner les commerçants et les artisans dans le développement de leur activité, ou encore d'animer les quartiers. Aujourd'hui, ce sont plus de 10 millions d'euros qui ont été versés par la Ville à la SEMAEST depuis son attribution. Elle cible son intervention dans le quartier Masséna, pour ce qui concerne le 13e. Et, aux termes du deuxième exercice du contrat, elle a étudié 408 déclarations d'intention d'aliéner. Elle maîtrise 64 locaux pour plus de 4 500 m², dont aucun n'est situé dans le 13e. Il faut savoir que le périmètre du 13e est le moins cher de toutes les zones parisiennes concernées, puisqu'il est à 4 781 € le mètre carré, contre un prix moyen de 6 572 €.

Enfin, le groupement d'intérêt économique Paris Commerces permet lui aux bailleurs sociaux d'avoir un interlocuteur unique pour louer leurs locaux commerciaux. Il a loué 340 locaux parisiens, dont près de 30 % sont répartis entre le 20e et 13e. Là, pour le coup, le 13e est concerné. Avec une priorité qui a été donnée à l'implantation des commerces, de l'artisanat ou des services de proximité. Cet outil permet de raccourcir les délais d'attribution de ces locaux en pied d'immeubles sociaux. Les loyers sont en moyenne de 267 € le mètre carré. Je dois dire que c'est quelque chose qui fonctionne plutôt bien. J'étais, il y a quelques instants d'ailleurs, à l'inauguration d'un local rue de la Glacière qui a bénéficié de cet outil, et qui est donc un commerce de proximité qui vient d'ouvrir chez nous.

Il est demandé d'approuver le compte-rendu d'activité des missions de Vital'Quartier 2, du contrat Paris Commerces et du GIE Paris Commerces.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DAE 83 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAE 379 Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 euros) – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1er novembre 2019 et le 15 mai 2020
--

Nathalie LAVILLE : Pour maintenir et dynamiser le réseau parisien des kiosques de presse, la Ville de Paris a choisi de moderniser et remplacer ces kiosques. Comme les opérations techniques de remplacement prennent plusieurs semaines pour les travaux, les professionnels ne peuvent effectuer leurs ventes de presse durant ce laps de temps. Il est donc proposé d'approuver le principe du versement d'indemnités exceptionnelles et individuelles calculées proportionnellement au chiffre d'affaires presse réalisé par le kiosquier l'année précédente. Ces indemnités sont destinées à couvrir leur manque à gagner. Et dans le 13e, le kiosque concerné est celui de l'Avenue d'Italie.

Merci de bien vouloir délibérer pour autoriser le versement de ces indemnités.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ?

DAE 379 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, unanimité aussi.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 176 Avenant n°1 à la convention régionale de développement urbain entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France

M LE MAIRE : Nous passons aux délibérations qui sont liées à l'urbanisme et au logement. Je vous informe que je vais, dans la page 4 de l'ordre du jour, le modifier pour rassembler toutes les délibérations qui concernent la ZAC Paul Bourget. J'en profite pour indiquer aux services que ce serait bien de les regrouper par thématique la prochaine fois. On commence l'ordre du jour tel qu'il est sous vos yeux, DDCT 176 avec la convention régionale de développement urbain. Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Cette délibération très simple concerne le quartier Bédier/Oudiné, dont nous reparlerons plus tard sur la délibération DU 253. Elle a pour seul objet de permettre de toucher de la Région Île-de-France une subvention de 800 000 € pour l'opération Bédié/Oudiné, dont nous reparlerons plus tard, au titre du renouvellement urbain du quartier de priorité n°2, par rapport aux priorités dites 1 plan national où il y a une importante part de l'État. Là, nous avons une aide de la Région Île-de-France pour 800 000 €, parmi les 4 quartiers de renouvellement urbain de Paris pour lesquels la Région contribue.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? Madame Gallois.

Edith GALLOIS : Vous avez dit que vous allez regrouper quelques délibérations. Moi, si vous le permettez, comme on a 7 ou 8 délibérations qui se suivent qui proposent soit de construire, de préempter ou de bétonner encore Paris, je voudrais faire une intervention générale sur l'ensemble de ces délibérations. Elles sont sous la responsabilité de notre collègue Francis Combrouze. Je ferai un vote ensuite individuel, évidemment. Mais pour gagner du temps, et pour être cohérente dans mes propos, je tiens à ce qu'ils soient globaux.

Vous vous en souvenez, dès le début de cette mandature, j'avais pris la position suivante de dire que je ne voterai plus de logements très sociaux dans le 13e arrondissement. Ça me demande un certain courage politique, mais je suis constante et déterminée dans mes convictions. Je pense que ça fait monter mécaniquement le prix des loyers et de la propriété à Paris, dans le 13e arrondissement. 43 % de logements sociaux dans le 13e arrondissement, c'est beaucoup trop. On a atteint la limite. Ça suffit, maintenant. Il faut absolument favoriser les familles, les classes intermédiaires, les classes moyennes. C'est l'objet de mes interventions depuis le début de cette mandature, je n'ai pas changé. Donc je suis constante et déterminée dedans.

Je m'opposerai donc à tout ce qui propose des constructions de ces logements PLA-PLI dans notre arrondissement. Je m'opposerai également à toutes ses opérations de préemption qui ne créent aucun logement dans Paris ni dans notre arrondissement, mais qui coûtent extrêmement cher aux contribuables. Plus de 800 millions d'euros sous cette mandature, c'est quand même énorme pour préempter des appartements ou des immeubles dans des endroits qui ne sont pas forcément faits pour ça.

Et enfin, je m'opposerai à cette méthode dite des loyers capitalisés qui coûtent plus d'un milliard sur la mandature, ponctionnés sur la trésorerie des bailleurs sociaux. Ce sont des recettes que la Ville aurait dû percevoir sous 50 ou 60 ans, je le rappelle. Mais elle a utilisé les bailleurs sociaux comme des machines à cash pour boucler son budget de fonctionnement. Ce sont des méthodes que je ne peux pas accepter, qui sont parfaitement inacceptables. C'est la raison pour laquelle je m'opposerai à un certain nombre de propositions qui vont suivre.

M LE MAIRE : Ecoutez, Madame Gallois. Vous ne tombez pas très bien, il s'agit justement ici de la ZAC Bédier...

Edith GALLOIS : *Intervention hors micro*

M LE MAIRE : Vous êtes inscrite sur une délibération. J'ai le droit de répondre, aussi, si vous le permettez. Je vous réponds comme j'entends répondre. Excusez-moi de ne pas suivre toutes vos déclarations, et j'imagine dans quel contexte elles se font.

Cette délibération a trait à la ZAC Bédier, et c'est justement un endroit où on va faire du rééquilibrage social. D'ailleurs, vous avez vu l'annonce dans le JDD ce week-end, on en reparlera juste après, on va faire de l'accession à la propriété dans un endroit, un quartier entier, où il y a uniquement des logements sociaux et la caserne des pompiers de Paris. On va faire en sorte que les logements que nous créons soient destinés soit à l'accession à la propriété, soit, justement, aux classes moyennes. Ça tombe donc particulièrement mal, un peu comme un cheveu sur la soupe. Mais ça concerne peut-être d'autres délibérations.

Je vais donner la parole à Madame Lang.

Anne-Christine LANG : J'interviendrai aussi rapidement sur l'ensemble de ces délibérations sur l'opération de la ZAC Paul Bourget. En ce qui nous concerne, on n'a pas de position aussi tranchée, pas de position de principe, sur la question du logement social dans le 13e. Même si, effectivement, et depuis toujours j'allais dire, on partage l'idée qu'il faut répartir plus équitablement les logements sociaux dans l'ensemble des arrondissements parisiens. Je pense que ça fait assez consensus ici. S'agissant du 13e, on considère effectivement que le taux... J'ai vu passer quelque chose ce matin qui, je crois, disait qu'il y a 39 % de logements sociaux dans le 13e. On considère effectivement qu'on atteint...

Intervention hors micro

On ne va pas se chipoter pour 2 ou 3 %. On considère en effet que ça a considérablement augmenté pendant cette mandature, qu'on a atteint une forme de limite. On peut toujours sans doute construire des logements sociaux dans le 13e, mais à dose assez homéopathique. Et surtout, en veillant à maintenir la mixité sociale des quartiers. Ça, c'est la première chose.

Je constate que sur l'opération de Paul Bourget, qui fait suite, je vous le rappelle, à un incendie épouvantable qui a eu lieu il y a de nombreuses années maintenant, d'ailleurs on peut s'interroger sur les délais qu'il faut pour reconstruire, mais c'est un autre sujet. Je pense que la question de la mixité, dans ce qui est proposé dans cette délibération, est plutôt bien respectée. On note en effet qu'il y a du PLA, du PLUS, du PLS. Il y a véritablement eu un effort incontestable pour essayer de faire de ce quartier un quartier plus mixte qu'il ne l'était au départ. Je pense que c'est à saluer.

Malgré cela, et pour y être passée encore il y a trois ou quatre jours, et m'y être longuement promenée, je trouve que c'est infiniment trop dense. La question de l'extrême densité urbaine du 13e, qui est évidemment corrélée à la question du logement social, mais qui ne résume pas totalement la question du logement social, méritera d'être posée. Quand on met bout à bout les différentes opérations d'urbanisme qui ont eu lieu dans cet arrondissement, dans cette mandature, on considère en effet, ici comme ailleurs, qu'on a bétonné le 13e et qu'on a aussi atteint une forme de limite.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je ne vais pas boudier mon plaisir de voir que tout le monde s'est réuni sur les positions que je défends depuis 2008 ici, et que certains sont même passés de la majorité à l'opposition. En tout cas, j'ai toujours été dans l'opposition...

Sans exagérer, sans chercher 39 ou 43 %, je dis qu'il y en a trop et que ça suffit. Mais ça, j'étais tout seul, un peu esseulé sur le précédent mandat, et également sur celui-ci. C'est bien qu'on se réveille aujourd'hui. Je ne sais plus trop de quelles délibérations nous parlons. Pardon ?

Francis COMBROUZE : *Intervention hors micro*

Jean-Baptiste OLIVIER : Vous, en tout cas, votre idéal est de 100 %. Mais ce n'est pas le mien. Je ne sais pas de quelles délibérations nous parlons. Je ne vais pas avoir de position de principe, mais d'une manière générale, je voterai contre un grand paquet, je crois qu'il y en a 9 de délibérations. C'est pour cela que je regrette qu'on réunisse les deux sur Paul Bourget, car il y en a une pour laquelle je suis d'accord. Sur la 169, il y a 38 logements intermédiaires, ça me va. Mais si on vote tout dans un package, là, ça me gêne. Nous allons laisser le Maire reprendre l'ordre du jour.

Frédéric BENHAIM : On a déjà eu de nombreuses fois ce débat, c'est toujours intéressant de le recommencer. Je voudrais savoir, pour ma part, comment on perçoit le 13e, Paris, au-delà la région Île-de-France, en deux ou trois questions.

D'abord, est-ce que le 13e est un ghetto ? Nous avons déjà eu le débat ici. Je pense que nous sommes plus ou moins d'accord dans la salle pour dire que le 13e n'est pas aujourd'hui un ghetto. D'ailleurs, quand on a voté des projets de logement social, par exemple la Butte aux Cailles, on s'est rendu compte que cela faisait l'objet d'un débat qui était tout à fait caricatural, comme si ce quartier, ou d'autres qui sont tout sauf des ghettos, l'étaient. Et c'est problématique. En réalité, le 13e recouvre des réalités assez diverses. Il a d'ailleurs été remarqué à l'instant que dans un quartier qui lui, pour le coup, regroupe des populations plus pauvres, il y a un effort qui est fait pour davantage de diversité sociale.

La question qui devrait se poser, sachant que Paris a perdu des habitants depuis les années 70, c'est où est-ce qu'on met les habitants ? Quand on parle de densité, si on ne les met pas, ou s'ils ne vont pas vivre à Paris, où vont-ils vivre ? Vous savez, en proche couronne ou en grande couronne, on n'a pas forcément davantage envie d'avoir de la densité. Le problème, c'est que la région Île-de-France va gagner des habitants dans les décennies qui viennent. Ça, c'est ce qui est prévu par les démographes. Il faudra bien trouver une solution. Jusqu'ici, il y a peut-être une petite marge, Anne-Christine, mais de fait, Paris a perdu des habitants depuis les années 70.

Je pense qu'il y a beaucoup de contradictions dans la discussion. Quand on dit : « *pas ici, mais ailleurs* », d'accord, mais où ? Où mettons-nous les personnes qui sont éligibles au logement social ? Madame Gallois, je ne vous ai pas entendue le dire. Ça m'intéresserait beaucoup que vous nous disiez où ces personnes auront le droit d'aller loger. Si, c'est aussi le débat. Vont-elles à Versailles ? A Bourg-la-Reine ? A Saint-Denis ? A Saint-Germain-en-Laye ? C'est le débat des années 2000, ça le restera dans les décennies qui viennent.

Intervention hors micro

Ensuite, question supplémentaire. Quelle est la limite ? Vous parlez de limite. Quelle est-elle, concrètement ? Est-ce un pourcentage ? Est-ce un pourcentage de PLA-I, de PLUS, de plus pauvres, de moins pauvres ? Il ne faut pas oublier qu'on a tous les jours des problèmes d'hébergement qui sont à la fois des listes très longues de personnes qui demandent, et qui sont les problèmes d'hébergements d'urgence. Le logement est un problème extrêmement important dans la société aujourd'hui, et particulièrement dans la région Capitale. Mais si on s'oppose à toutes les solutions, sans forcément dire ce qu'on a en tête, la question que je vous pose c'est : en fait, vous voulez quoi ? Qu'est-ce que vous proposez ? C'est important de le savoir.

Francis COMBROUZE : Merci de vos commentaires, de vos propos différents. Je ne vous mets surtout pas dans le même sac. J'ai entendu que certains avaient vu que l'objet des délibérations consistait à faire, dans des quartiers où il y a 100 % de logement social, du logement intermédiaire, en accession. Je vois qu'il y en a qui lisent les ordres du jour, je les en remercie, comme toujours.

Nous répondrons, point par point pour chacune des délibérations. Toutes les généralités sont toujours bonnes à entendre, mais elles ont leurs limites. Excusez-moi, vous parlez de choses extrêmement différentes. « Je voterai contre toutes les délibérations où il y a le mot logement social », et « Je serais l'homme du 100 % ». Merci beaucoup, je ne sais plus qui a dit cela. Écoutez, je vous propose simplement

de débattre tranquillement délibération par délibération, vous verrez ce qu'il en est. Je n'ai aucune leçon à donner.

Tout ce que je sais, c'est qu'effectivement, nous avons de l'ordre de 40 % de logement social dans un arrondissement qui en avait 29 ou 30 % en 2001. Ce que je sais, c'est que nous avons des ZAC dans lesquelles il y a 50 % de logement social, 50 % de logements libres, et que nous avons beaucoup de foncier. On a fait des équipements publics, des espaces verts, des logements. Nous avons encore du foncier, nous avons des programmes de mixité très importants, de rééquilibrage.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que je vous remercie beaucoup, dans tous vos groupes les uns les autres, pour vos votes, dans tous les Conseils d'arrondissements qui, 20 ans après, sont toujours en dessous de 5 % de logement social. C'est bien de donner des leçons, mais il faudrait un peu balayer devant votre porte.

M LE MAIRE : Moi, je vais en rester à l'appréciation des habitants. On va notamment beaucoup parler ce soir de Paul Bourget. On a beaucoup de possibilités de les rencontrer. Comme les immeubles sont livrés successivement, ça donne effectivement lieu à beaucoup de rencontres avec les habitants. Quand j'entends le retour des habitants, dans quels quartiers ils vivaient avant, comment ils le ressentaient, dans quels logements ils arrivent aujourd'hui, et comment ils le ressentent aujourd'hui, moi, ça me va. Ça me suffit à montrer qu'on a accompli ces dernières années, quand même, un travail intéressant. Marie-José Raymond-Rossi, et j'aimerais que l'on conclut.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Juste un mot pour faire suite à l'intervention de Frédéric, pour rappeler à cette assemblée que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social. Effectivement, si on ne les construit pas, on les met où ?

M LE MAIRE : On va voter cette fameuse délibération, qui, je le rappelle, est une possibilité de recevoir de l'argent de la Région.

Rires

Mais après, on a le droit de le refuser. C'est-à-dire qu'on n'en perçoit pas tellement si souvent que ça.

DDCT 176 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Une abstention, c'est ça ? Deux abstentions.

POUR : 32 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (1 ELU DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (M. NGO) ET MME GALLOIS)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DLH 178 - Réalisation dans les 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) par AXIMO
--

Francis COMBROUZE : Il y a le mot PLS dans deux cas, et le mot PLA-I dans un cas. Je donnerai trois adresses. Il s'agit donc de donner à AXIMO, une filiale de Paris Habitat, une possibilité de conventionner des logements aujourd'hui vides dans des copropriétés privées, et avoir un logement social dans un immeuble pour des populations en grande difficulté. C'est vraiment ce qui s'appelle adapter à chaque situation. 14 bis rue Oudry, un appartement qui serait en PLA-I, avec des loyers équivalents à 6,50 € le mètre carré. Et le PLS est à 12 ou 13 € le mètre carré pour les deux adresses, Esquirol et 14 Brillat Savarin. Pourquoi PLS ? Car c'est le plus cher logement social. Dans ce quartier, il y a pas mal de logements sociaux donc on diversifie en mettant du PLS dans une copropriété privée et rue Oudry, qui est limitrophe de la rue du Jura et du boulevard Saint-Marcel, un logement, un T2 en PLA-I.

Regardez les coûts, les structures de coûts. C'est une très bonne affaire qui permet d'avoir quelques logements sociaux dans ces petits immeubles.

Libre à vous de voter pour les deux PLS et contre le PLA-I.

M LE MAIRE : DLH 178, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je la fais voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? 3. Qui s'abstient ? 3 abstentions.

POUR : 28 VOIX

CONTRE : 3 (LES ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME STIBBE, M. OLIVIER ET M. SHOUKRY)

ABSTENTION : 3 ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (MME ESQUIEU, MM. NGO ET TREMEGE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DLH 169 Réalisation ZAC Paul Bourget - lot 6 (13e) d'un programme de construction de 38 logements intermédiaires par ELOGIE-SIEMP

M LE MAIRE : Si vous êtes d'accord, je vais regrouper toutes les délibérations qui concernent la ZAC Paul Bourget. On va commencer par la DLH 169.

Francis COMBROUZE : Je vous rappelle que le quartier Paul Bourget, dans lequel les premiers immeubles ont été livrés et d'autres vont suivre, nous en délibérons souvent Conseil après Conseil, cette première délibération, la DLH 169, concerne la réalisation de 38 logements intermédiaires, donc avec des loyers de 17 € le mètre carré. C'est assez loin du 6 € le mètre carré. Il consiste précisément à faire du logement non social à Paul Bourget. Je rappelle par ailleurs que les espaces verts et l'importance du square après l'opération seront considérablement embellis, et raliés au jardin Masséna. Tout le monde est contre le béton, c'est très gentil, mais là, il s'agit de logements intermédiaires dans un quartier qui était 100% logement social. Nous reconstituerons autant de logements sociaux qu'il y en avait. Pour les nouveaux bâtiments, nous faisons de l'activité économique. Par cette délibération, nous avons la possibilité de faire des logements intermédiaires, donc non sociaux, pour 38 logements, avec un très beau projet qui a été jugé dans un concours de maîtrise d'ouvrage public. Vous avez les conditions financières de réalisation de ces logements avec un loyer donc de 17,10 € le mètre carré en valeur utile. Voici la décomposition pour les 38 logements : 7 T1, 12 T2, 18 T3 et un T4.

Merci d'en délibérer. Il y a bien écrit « LI, logements intermédiaires ». Je suis un peu insistant.

M LE MAIRE : A la Porte d'Italie, il n'y avait que des logements très sociaux. Effectivement, la mixité marche dans les deux sens.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je la soumetts à vos voix : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merveilleux !

POUR : 34 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DLH 327 Réalisation ZAC Paul Bourget lot 12 (13e) d'un programme de construction de 75 logements sociaux (22 PLA-I, 30 PLUS - 23 PLS) par ELOGIE-SIEMP

Francis COMBROUZE : Il s'agit, dans le cadre de la reconstitution des logements qui existaient et qui sont livrés au fur et à mesure des démolitions que vous voyez en train de s'effectuer, de 75 logements, donc dans le lot 12, celui qui est près du nouvel hôtel et de l'ensemble de bureaux qui marquent la Porte d'Italie, dans le retournement de la rue Paul Bourget, pour une mixité assez parfaite entre 22 PLA-I, 30 PLUS et 23 PLS. Je rappelle que ces programmations sont faites en fonction de l'enquête revenus des locataires. C'est aussi important de le dire. Là, on est dans un tiers presque parfait pour cet immeuble qui, je le rappelle, viendra au-dessus de la bibliothèque-médiathèque pour laquelle vous avez délibéré récemment, à côté de la résidence étudiante. L'architecte est le cabinet LA Architectures. Lot 12, 75 logements.

M LE MAIRE : Tout est dit. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : On avait voté l'autre partie au précédent Conseil, les 75 autres, si je me souviens bien. J'avais posé une question, vous vous en souvenez peut-être. Est-ce dans le cadre de l'ANRU, de la reconstitution un pour un ? Vous m'aviez répondu non. Ça veut dire que là, on avait vraiment une occasion de faire 75 PLS. Je trouve que c'est dommage. J'aurais été maire, j'aurais fait 75 PLS.

Francis COMBROUZE : Il y a des locataires qui veulent exercer un droit au retour, et qui habitent là depuis des années. Qu'est-ce qu'on leur dit ? « Allez ailleurs, allez dans le 16e aider Monsieur Brossat à faire du logement social » ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Enfin, en tout cas, voilà. Là, on va s'abstenir sur ce point.

M LE MAIRE : Merci. On va la faire voter. DLH 327 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous laisse compter. Merci beaucoup, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (LES 3 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME STIBBE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY) ET MME GALLOIS)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DLH 348 Réalisation ZAC Paul Bourget - lot 9 (13e) d'un programme de construction de 36 logements sociaux (11 PLA-I, 14 PLUS et 11 PLS) par ELOGIE-SIEMP

Francis COMBROUZE : Le lot 9 concerne toujours, dans le même schéma, la reconstitution dans un immeuble de l'architecte Nicolas Hugoo, un jeune architecte, pour 36 logements sociaux : 11 PLA-I, 14 PLUS et 11 PLS, au plus près donc du collège Bourneville et du parc.

Lot 9, avec une composition également équilibrée dans le même immeuble entre 3 typologies de prix et de logements. Très concrètement :

- 11 PLA-I d'une surface totale de 728 m² : 2 T1, 2 T2, 4 T3 et 3 T4
- 14 Logements PLUS : 6 T5, nous avons besoin de logements familiaux, 4 T4, 2 T2, 2 T1
- Les PLS : 7 T3, 3 T2 et un T1.

Les conditions de financement vous sont données dans la délibération, avec une subvention à chaque fois sollicitée pour la Ville de 2,2 millions d'euros, sachant qu'il y a, bien sûr, une participation de l'État pour 477 000 € pour la subvention principale de l'aide à la pierre, et une prime dite d'insertion pour 240 000 €, en raison de la composante PLA-I de ces logements pour un petit tiers.

M LE MAIRE : Avec quasiment tous les programmes et tous les appartements, d'ailleurs qui disposeront de balcons. Ce n'était pas le cas précédemment.
C'est un peu le même esprit que la précédente. DLH 348 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 1 ÉLUE (MME GALLOIS)

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DU 200 ZAC Paul Bourget (13e) - Déclassement par anticipation du square Rosny Aîné et vente d'emprises à la SEMAPA.

M LE MAIRE : Nous passons à la dernière qui concerne Paul Bourget, une délibération technique.

Francis COMBROUZE : Monsieur le Maire, chers collègues, cela concerne tout simplement les mutations, les échanges fonciers, entre l'aménageur, la SEMAPA, et la Ville, autour du jardin avant ses travaux et sa reconstitution, et avant livraison à la Direction des espaces verts, de différents lots qui sont aux abords de ce jardin et qui sont en connexion directe avec les programmes immobiliers dont nous venons de parler.

M LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, DU 200 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DLH 213 Réalisation dans divers arrondissements (12e, 13e et 17e) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 33 logements sociaux (9 PLAI, 9 PLUS et 15 PLS) par ELOGIE-SIEMP

M LE MAIRE : Nous allons remonter à la deuxième délibération de la page, et reprendre l'ordre du jour tel qu'il était sous vos yeux avec la DLH 213 : c'est le programme habituel que nous connaissons de regroupement d'anciennes chambres de bonne.

Francis COMBROUZE : Des reconstitutions, essentiellement dans ce que vous connaissez comme les logements briques des années 20-30, sur le boulevard Kellermann, rue Gouthière, rue Thomire ainsi qu'un autre type de logement au 48 rue de la Glacière pour ELOGIE-SIEMP, qui consistent à réunir des chambres de bonne sans confort pour en faire des T2, et également à réhabiliter des logements, type 48, qui sont encore en gestion de ces bailleurs, mais sans conventionnement, pour les adresses suivantes :

- 11 Dessous des berges
- 12 rue Gouthière
- 65 Kellermann
- 3 rue Thomire
- 73 Kellermann.

Au total, vous avez finalement un certain nombre d'appartements ainsi créés dans tout Paris, 33 logements. Pour le 13e, 8 logements en tout pour des immeubles sociaux qui existent et qui appellent tout

simplement des travaux et du confort pour de futurs locataires. Si vous appelez cela de la création... Je veux bien, mais en tous les cas, c'est de l'amélioration.

M LE MAIRE : DLH 213, des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Pardon, Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Effectivement, j'ai tendance à considérer cela comme de la création. À l'heure actuelle, ce sont des chambres de bonne où il n'y a personne dedans ?

Francis COMBROUZE : Elles ont été libérées, mais il y avait des locataires dans ces chambres de bonne sans confort. Vous aviez des gens...

Jean-Baptiste OLIVIER : Avec 4 chambres...

Francis COMBROUZE : On finance des travaux.

Jean-Baptiste OLIVIER : Avec 4 chambres de bonnes, on fait un T2. Cela veut dire que nécessairement, il y a deux fois moins de place, deux fois moins de personnes logées. Que fait-on des autres ? Je ne m'en réjouis pas, je pose la question. Du coup, ça nécessite de construire plus.

Intervention hors micro

Elles sont vides... Bon.

Francis COMBROUZE : Vous, vous ne faites pas des travaux pour réunir des chambres de bonne avec des locataires.

Jean-Baptiste OLIVIER : Ça fait longtemps qu'elles sont vides ?

Francis COMBROUZE : On vous a souvent, de Conseil en Conseil, explicité ce mécanisme. On peut le refaire encore une fois. Pédagogie ne nuit pas, mais enfin, il y a des limites.

M.LE MAIRE : Moi qui ai vécu dans une chambre de bonne, je ne vais pas jouer Cosette non plus, une chambre de moins de 10 m², il y avait des toilettes à la turque sur le palier, pas de douche. Je vois à peu près de quoi il s'agit. Ça ne convient plus pour le confort qu'on peut attendre aujourd'hui dans les logements.

DLH 213 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 ÉLUE (MME GALLOIS)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DLH 332 Réalisation 51-55 boulevard Masséna (13e) d'un programme de création de 5 logements PLA-I supplémentaires au sein d'une résidence sociale comportant 145 logements PLA-I par ADOMA

Francis COMBROUZE : La DLH 332 porte sur une résidence sociale dont la première tranche a été livrée, il s'agit de la reconstruction totale après démolition de ce qu'on appelait dans le 13e le Foyer de travailleurs de migrants Péan, à l'angle du boulevard Masséna et de l'avenue Claude Régaut. La première tranche livrée et la démolition de l'immeuble existant sur le boulevard permettront de constituer 145 logements qui vont du T1 au T1 bis, car c'est de la résidence sociale, avec, c'est vrai, beaucoup de travailleurs migrants, mais également des jeunes travailleurs. Il y a d'une part l'aspect droit au retour pour les locataires qui vivaient là pour une partie d'entre eux, mais également, dans l'extension, une mixité avec une résidence sociale dans deux bâtiments. On a inauguré le premier bâtiment, je crois que ça s'appelle... Danielle Mitterrand. J'avais oublié le prénom, ce qui est grave.

Rires

Dans ce programme, en fin d'élaboration, il apparaît qu'on puisse faire 5 PLA-I en plus par rapport aux 141 initiaux, ce qui en fait 146. Je rappelle que c'est une entreprise de réhabilitation, de destruction et reconstruction. Ce n'est pas ce que vous pouvez appeler de la création ex nihilo d'une résidence sociale. Il est évident que ces locaux avaient besoin d'être totalement repris.

M LE MAIRE : C'est plus reconstruit que repris, d'ailleurs. Ça change le paysage du boulevard Masséna. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DLH 332 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? 2 contres. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX

CONTRE : 2 (1 ÉLUE DU GROUPE UDC13 (MME STIBBE) ET MME GALLOIS)

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DLH 353 Réalisation ZAC Austerlitz Paris Rive Gauche (lot A8B) d'un programme de construction de 34 logements sociaux, 107 LI et d'une résidence étudiante de 81 logements PLUS par ELOGIE-SIEMP

M LE MAIRE : Il s'agit maintenant d'un programme double, avec des logements intermédiaires, classes moyennes et supérieures, et des logements PLUS par ELOGIE-SIEMP.

Francis COMBROUZE : Dans le cadre de l'opération du quartier Austerlitz, outre la gare en réhabilitation totale et l'immeuble mixte de bureaux et de commerces neuf qui viendra à proximité avec le nouvel espace public de la Cour Museum, vous avez un ensemble de logements diversifiés. Vous avez peut-être vu qu'un immeuble de La Sablière ICF Habitat a été démoli il y a 2 ou 3 mois maintenant, au plus proche du métro. Dans le cadre de ce programme, au plus proche du futur jardin Marie Curie, qui sera élargi et augmenté, je le rappelle, de plus de la moitié, vous aurez un immeuble de logements. D'une part de résidence étudiante de 80 logements, je rappelle aussi que dans le logement social, nous continuons à développer les logements étudiants. C'est une composante essentielle de l'augmentation des logements sociaux du 13e. Mais également 34 logements sociaux et 107 logements intermédiaires, LI. Dans les 34 logements sociaux, vous avez une programmation mixte relativement, je pense, classique. Vous connaissez bien maintenant la mixité que nous faisons entre le PLA-I, le PLUS. 10 PLA-I, 14 PLUS, et 10 PLS. 107 logements intermédiaires pour un loyer de 17,17 € par mois au mètre carré hors charges, c'est quand même un loyer assez important. Le prix du marché est à 24, 25 ou 26 €. Nous sommes exactement dans notre souci d'avoir une mixité des usages. Sachant que les logements sociaux démolis ont été

reconstitués et reconstruits en bord de Seine, avec cet immeuble que vous voyez sur la ligne 6 avec des balcons et des reflets multicolores sur le cours de la Seine. Voilà encore un exemple, de notre point de vue, de diversification, de mixité et d'une nouvelle architecture avec la composante, bien sûr, des 81 logements PLUS qui seront gérés par le CROUS.

Donc, ce programme a fait l'objet de réunions publiques avec le conseil de quartier Austerlitz-Salpêtrière, ainsi qu'une présentation dans les locaux de la Mairie du 5e avec le conseil de quartier Plantes, dans les deux derniers mois.

M LE MAIRE : Exactement. On a parlé au 5e et au 13e, les deux quartiers concernés. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ?

Ça me permet de rappeler, on parlait de logements sociaux, c'est beaucoup de choses différentes. C'est notamment beaucoup de résidences étudiantes que nous avons construites. On voit à quel point ça peut résonner dans l'actualité actuellement. Je pense qu'on a pris nos responsabilités, et qu'on a bien fait de le faire. DLH 353 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (1 ÉLUE DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (MME LANG) ET MME GALLOIS)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DU 253 Opération Bédier Oudiné (13e) - Déclaration de Projet emportant mise en Compatibilité du PLU - Dossiers de création et de réalisation de la ZAC Bédier Oudiné - Avenant au traité de concession
--

M LE MAIRE : La DLH 414, comme je vous l'avais indiqué, est retirée de l'ordre du jour. Cette opération n'est pas mûre. Par contre, la réhabilitation de l'immeuble par Immobilière 3F va bien commencer, c'était ça, pour nous, l'essentiel. On passe donc à la DU 253 avec l'opération Bédier Oudiné, nous sommes sur un gros morceau. Il s'agit de recréer la ZAC qui évidemment existait déjà, mais qui est remise au jour.

Francis COMBROUZE : J'ai remis, en principe, si vous regardez un recto verso, mais malheureusement c'est sorti en deux rectos, le plan directeur du quartier du secteur Bédier, et un deuxième plan sur le secteur Oudiné. L'objet de la délibération consiste, après des phases de concertations préalables approfondies, puis d'enquêtes publiques en vue d'une étude d'impact d'une série d'avis recueillis, à adapter les programmes de la ZAC Bédier en l'étendant au quartier Oudiné. Avec une série d'ajustements dont je vais vous parler, peut-être au plan urbain, si vous avez le premier plan qui s'appelle secteur Bédier, une étude urbaine par rapport à ce qui avait pu vous être présenté antérieurement.

Je pense que nous sommes un peu plus raisonnables, avec de grandes inflexions. La première est que le stade Boutroux, qui aurait pu être réorienté et réaligné pour être parallèle à l'avenue Boutroux, finalement, ce stade demeure dans son axe actuel. Il y aura des travaux pour améliorer les tribunes, les vestiaires et créer une petite salle avec une petite résidence étudiante qui vient sur l'avenue de la Porte de Vitry, à droite de votre plan.

Deuxième grande modification, nous renonçons à étendre la rue Maryse Bastié, cette rue qui part de la place Yersin et qui descend le long des logements actuels de Paris Habitat, puis de la résidence étudiante et de l'espace Maison Internationale de Séjour, que nous avons inauguré le long du périphérique avec un mur antibruit d'une très grande performance, mais qui devait descendre jusqu'à l'avenue de la Porte de Vitry pour créer de nouveaux plots d'activité.

Nous pensons que la coexistence du périphérique qui démarre en pont et qui décolle contredit toute possibilité urbaine, que le retournement du stade bloquerait pendant deux ans l'activité sportive. Tout ça n'est pas très raisonnable.

Enfin, le square Boutroux, qui a été inauguré et qui s'appelle Clara Zetkin, je le rappelle même si ce n'est pas écrit sur le plan, sera amélioré. Il y aura un parcours vert, sportif, qui sera entre le Square et la Maison Internationale de Séjour, avec donc beaucoup moins de voiries.

Enfin, la troisième chose à signaler dans les grandes idées urbaines est la création d'une nouvelle voirie, en partant du début haut de l'avenue Boutroux et la place Yersin avec récréation et déplacement considérable de l'école Franc Nohain. Je vous parlerai après des programmes d'équipements publics, et ceux de logements et de diversification. Enfin, avenue Boutroux toujours, démolition de la barre dite BCDE de Paris Habitat, qui serait remplacée par différents types d'immeubles avec différentes typologies.

Je passe maintenant au secteur Oudiné, pour aller le plus vite possible, avec le deuxième plan que vous avez sur table. En haut, la rue Regnault, dans la grande diagonale la rue Oudiné. Vous avez là préfiguré ce qui pourrait être ce nouveau quartier avec le programme suivant, la reconstitution après démolition du centre actuel, d'un centre d'animation, surmonté d'immeubles tertiaires de bureaux et de commerces, de nouveaux immeubles de logements après démolition, après vote des locataires, de la barre dite Oudiné qui est près du gymnase avec l'espace sportif Charpentier que vous voyez. C'est Marcel Cerdan d'ailleurs, pourquoi Charpentier ? C'est écrit Carpentier ! Il y a une confusion.

M LE MAIRE : C'est parce qu'il y a une rue Marc-Antoine Charpentier, que personne ne connaît.

Francis COMBROUZE : Un compositeur baroque, même si le gymnase s'appelle Marcel Cerdan. Merci aux uns et aux autres, entre le baroque et la boxe, on s'en tire. Donc la petite rue Marc-Antoine Charpentier est celle, aujourd'hui fermée, qui dessert le lycée Galilée.

Donc le programme, avec différents types de logements, j'y reviendrai, donc des logements en accession et intermédiaires. Un certain nombre de logements sociaux reconstitués. Et enfin, je vous rappelle que la grande barre Chevaleret que vous voyez à gauche du plan, qui donne sur la fin de la rue du Chevaleret, fait l'objet de travaux de réhabilitation et de création de balcons et de reconversion et d'amélioration qui ont débuté.

Voilà les grandes idées urbaines, je passe sur les phases de concertation, démarches informelles, de rencontres avec les habitants, de votes plus formels pour là où on devait démolir l'immeuble Oudiné où il y a eu vote des locataires, à la fois de l'immeuble, mais aussi des locataires alentours sur l'idée de démolir cette barre avec des logements sans confort et complètement à restructurer, pour appeler ou pas à une démolition.

Pour le programme de logements, suite notamment aux annonces que vous avez pu voir dans la presse ce week-end sur l'idée de l'Office foncier et solidaire, vous aurez un certain nombre de logements, donc d'une part libres, car on a 100 % de logement social dans l'îlot, 225 logements libres en accession pour ce quartier, mais également des logements créés par le l'Office foncier solidaire mis en place il y a maintenant plus d'un an par la Ville de Paris, de manière à avoir des prix d'accession à 5000 € le mètre carré, où on distingue l'achat du foncier de l'usage du logement privatif pendant au moins 99 ans avant transmission possible aux héritiers, pour environ 134 logements.

Enfin, des logements intermédiaires pour 75 logements. Et donc la reconstitution des logements sociaux que nous démolissons pour 62 logements.

S'agissant du programme d'équipements publics, dont je rappelle la destruction totale de l'ensemble de l'école de très mauvaise facture Franc Nohain, avec cette énorme cour en bitume qui marche très mal, reconstitution de cette école beaucoup plus compacte et relocalisée au plus proche de la place Yersin pour 3800 m².

830 m² pour reconstruire, après démolition, la crèche Oudiné. 700 m² pour la reconstruction et l'extension, par rapport aux surfaces actuelles, du centre Paris Anim' Eugène-Oudiné. Les équipements sportifs avec, près du stade Boutroux, de nouveaux vestiaires, un club-house, un terrain de sport couvert au plus proche

de l'avenue de la Porte de Vitry pour 2200 m². Et enfin, 60 m² qui permettront d'améliorer et de réorienter l'accès de l'école Patay, du bas de la rue de Patay, qui donne aujourd'hui directement sur la rue, avec l'idée de créer une nouvelle entrée pour les enfants et les parents d'élèves sur le cœur d'îlot que vous avez dans le plan du secteur Oudiné.

Voilà pour l'essentiel des équipements publics et des remarques à faire sur la diversification très importante des logements.

Nous répondons enfin aux deux remarques de la commissaire-enquêteur, ou enquêtrice, Madame Sylvie Denis-Dintilhac, qui a fait plusieurs observations, et notamment des réserves importantes et intéressantes. L'idée est de maintenir et réintégrer la crèche associative dans les locaux de Paris Habitat de 30 places, de reconstituer cette crèche autour de l'îlot Franc Nohain, ce qui est donc parfaitement possible. Ce programme ayant été oublié dans le programme des équipements, il est réintégré à sa demande, ce qui permet de lever la réserve.

Et enfin, une réponse extrêmement longue, que je ne détaillerai pas, sur les places de stationnement actuelles en voirie, en surface, et le nombre de places qu'on pourra créer en sous-sol dans les nouveaux immeubles créés en intermédiaire, en logements libres, en logement foncier et solidaire avec l'accession de 5000 €, et également le décompte des places des parkings souterrains de Paris Habitat qui sont sous-louées. L'ensemble de ces remarques conduisent à une programmation, je pense, qui répond aux soucis de la commissaire-enquêteur qui pensait qu'on supprimait trop de places. On pense qu'on est à peu près au bon équilibre. Ça pourra bien sûr être réajusté dans le déroulement des choses.

Pour parler d'argent, dernier mot. Cela conduit à rééquilibrer à la fois la ZAC Bédier/Porte d'Ivry avec l'égalisation dont j'ai parlé. En y incluant l'îlot Oudiné, on aurait donc un réajustement du total des dépenses à 179 millions d'euros, et des recettes votées en équilibre à 179 millions d'euros. Ce qui conduit un peu à ce qu'on appelle dégrader le bilan de la seule opération prévisionnelle Bédier. En élargissant Oudiné, nous avons plus de coûts. Donc les recettes prévisionnelles escomptées en fin d'opération de la ZAC Bédier vont se dégrader, ce qui est une bonne chose compte tenu de l'investissement public fait sur Oudiné, en élargissant la ZAC au quartier Oudiné. Voilà donc le produit prévisionnel des charges et des recettes qui vous est suggéré pour la création de cette ZAC.

M LE MAIRE : Je pense aussi que la physionomie de ce quartier, à la fois physique ou en termes de paysages urbains, mais aussi de mixité sociale, qui était inexistante sur le secteur, a beaucoup évolué. Quelqu'un souhaite prendre la parole sur cette création de ZAC ? Ça veut dire que ça doit faire l'unanimité entre nous et je m'en réjouis. Je vais faire voter la DU 253... Madame Lang a demandé la parole sur le fil.

Anne-Christine LANG : Très rapidement, car Monsieur Combrouze a été extrêmement complet. Simplement pour dire qu'on s'abstiendra sur cette délibération, car c'est toujours très compliqué de se prononcer sur un dossier, excuse-moi, aussi complexe.

Intervention hors micro

C'est quand même un peu compliqué de l'aborder dans le détail. Or, c'est quand même un sujet important. Donc on s'abstiendra, et on reportera cela à un autre moment.

J'avais juste une question sur l'école. Il m'avait semblé comprendre, dans les délibérations précédentes et les échanges qu'il y avait pu avoir sur cette ZAC et sur l'école, qu'elle serait déplacée. À un moment, cette hypothèse avait, semble-t-il, été envisagée. Or, je constate qu'elle est toujours au même endroit. Comme on sait que c'est une école qui est un peu enclavée, ségréguée, avec une absence totale ou quasi totale de mixité sociale, malheureusement, peut-être aurait-il fallu mener cette réflexion en parallèle, et voir comment cette école aurait pu être éventuellement démolie, reconstruite ailleurs, pour s'assurer d'une mixité scolaire plus importante.

M LE MAIRE : Je ne vais pas reprendre de manière exhaustive les propos de Francis Combrouze. Cette école sera en effet totalement reconstruite, réorientée et donc en partie déplacée, car elle ne sera plus accessible par le bas, mais par le haut, c'est-à-dire sur la place. Cette reconstruction va certainement être demandée avec la reconstruction d'une école provisoire, c'est un gros morceau. Comme le rappelait Francis Combrouze, on en profitera pour installer sur ce périmètre des logements d'accession, avec les nouveaux dispositifs dissociant le foncier et le bâti, ce qui permettra de changer aussi la physionomie sociologique de ce quartier et de la faire évoluer sensiblement. L'un et l'autre devraient nous amener à faire en sorte que l'école Franc Nohain, car c'est elle dont il s'agit, ne soit plus évitée par un certain nombre de familles.

L'idée serait de poursuivre le travail qui a déjà été fait à la Porte d'Ivry, avec Annick Olivier, avec notamment l'installation de filières de chinois, qui sont devenues très attractives et qui ont permis qu'il y ait beaucoup de familles de classe moyenne qui souhaitent vivement s'inscrire à cet endroit pour y apprendre le chinois, y compris en maternelle et en primaire. Je suis assez serein sur l'avenir, même s'il est délicat aujourd'hui, une fois qu'on aura fait en sorte que la sociologie de ce quartier évolue, en instaurant de la mixité, des familles de classe moyenne qui viendront s'y installer. Annick Olivier voulait compléter.

Annick OLIVIER : Je pense que cette école a en effet profondément souffert d'évitements. Mais il ne faut pas passer à la trappe le travail fait par les équipes éducative et enseignante de Franc Nohain, qui a fait évoluer les choses avec l'opération « Tous mobilisés », permettant d'installer des dispositifs attractifs, notamment un orchestre à l'école. Ça a recréé une dynamique que je constate. Cette évolution est confortée puisque l'équipe enseignante souhaite que l'école ne soit pas exposée, mais qu'on arrive malgré les travaux à pérenniser l'équipe et le travail qui est fait. D'ailleurs, un des éléments qui change, c'est que depuis cette année, des pompiers inscrivent leurs enfants dans l'école.

Anne-Christine LANG : Comprenez-moi bien, il n'est pas question une seule seconde de mettre en cause, évidemment, le travail de la direction et des équipes enseignantes qui font un travail formidable. Je n'ai pas le moindre doute là-dessus, grâce à des efforts conjoints, sans doute, du Rectorat et de la Ville de Paris. Évidemment, ce n'était pas du tout la teneur de mes propos. Mais je pense que pour avoir une réponse, une idée de ce qu'il se passe dans cette école, il ne suffit pas de dire qu'il y a un orchestre. Il faut, à la fin de l'année, voir combien il y a de demandes de dérogations sortantes et de dérogations entrantes. À ce moment-là, on voit si l'école est ségréguée ou non.

Francis COMBROUZE : Encore deux éléments, peut-être, pour résumer. Quand il y a 450 logements non sociaux, ça fait un certain nombre de familles, d'enfants. Nous pensons que, à terme, la diversification, la mixité sociale dans ce quartier, correspondra tout simplement à la population des parents qui mettent leurs enfants à l'école. C'est donc une attestation, si je puis dire, de diversification et de mixité. Deuxièmement, oui, l'école est fortement déplacée. Elle est prévue à 12 classes. On en parle souvent avec Annick Olivier. La DASCO, la prévision, pour tout ça, il y a dans la délibération une remarque sur l'adaptation du système. Est-ce que c'est 12 ? La question, c'est également le dédoublement des classes annoncé par l'État dans les quartiers en difficulté. Ça veut dire quoi, sur le plan du foncier ? Si c'est une excellente mesure, le dédoublement, il faut aussi de la place pour dédoubler nos classes. C'est tout le débat de la prévision des 12 classes, et nous verrons dans quelques années, je ne serai plus à cette place, ce que cela donnera.

M LE MAIRE : Merci beaucoup.

On va voter la délibération DU 253 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Quatre abstentions ? Je ne vois pas d'ici. Merci, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (LES ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (MMES LANG ET ESQUIEU ET MM. NGO ET TREMEGE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DU 239 Réhabilitation de l'immeuble 57 rue Clisson (13e) - Constitution d'une servitude de surplomb

Francis COMBROUZE : Il s'agit simplement d'une délibération juridique pour permettre à une propriété voisine gérée par Domaxis la surépaisseur de l'isolant du programme de rénovation énergétique, mené par Domaxis pour ses locataires, sur le foncier de l'immeuble de HSF qui appartient à la Ville. C'est donc purement juridique, c'est l'autorisation d'épaisseur de l'isolant.

M LE MAIRE : Merci.

DU 239 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DU 250 Site de la Poterne des Peupliers, 10 place Hrant Dink (13e) - Signature d'un protocole de vente – Suite de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris »

M LE MAIRE : Nous avons donc deux délibérations qui concernent les projets de « Réinventer Paris », qui ont d'ailleurs été présentés en réunion publique. Francis Combrouze, toujours.

Francis COMBROUZE : Le projet du site de la Poterne des Peupliers, place Hrant Dink, pour ceux qui ne savent pas où c'est. Juste avant le périphérique, vous avez un grand terrain de boules, et derrière, une salle avec des manifestations qui donnent lieu à des locations. Derrière cela, dans le cadre des concours, « Réinventer Paris » a été jugé, il y a maintenant 4 ou 5 ans, ma mémoire me fait défaut, c'est le grand âge... Un projet qui consistait à avoir une offre dans un endroit relativement ingrat, entre le cimetière de Gentilly, qui, je vous le rappelle est sur Paris et le périphérique, et donc cet espace locatif dont je parle qui est au-dessus du terrain de boules, collé au périphérique, de créer un espace avec une fonctionnalité qui était double, dans le cadre de l'accompagnement à la disparition des êtres qui nous sont chers, un espace funéraire de recueillement des familles, dont tout le monde atteste qu'il y a des besoins importants dans Paris. Ce n'est pas complètement idiot de le faire à côté du cimetière. Et également un espace dont la vocation aurait été la logistique du colis et de l'acheminement, avec ce qui s'appelle des entrées de camions d'un côté, et de l'autre, des véhicules dits alternatifs non polluants.

Nos discussions avec à la fois la Mairie de Gentilly et le conseil de quartier, il y a 3 ou 4 ans, ont montré une certaine incompréhension, c'est le moins qu'on puisse dire, à la notion de logistique de marchandises. Sachant également que la municipalité de Gentilly voyait d'un mauvais œil d'être traversée à nouveau par des camions, alors même que Paris aurait bénéficié de la logistique propre du dernier kilomètre pour la livraison en diffus, ce qui est assez juste.

Intervention hors micro

A la Poterne. Pardon, tu veux savoir quoi ? Je redis où se tient le projet...

M LE MAIRE : A côté du cimetière de Gentilly.

Francis COMBROUZE : A 20 m au-dessus du terrain de boules du club de boulistes qui tient la place, juste avant de passer sous le périphérique. C'est bon pour tout le monde ?

Intervention hors micro

Oui, à côté de la salle.

Intervention hors micro

Non, au-dessus de la salle, entre la salle et le périphérique. À côté du cimetière. Il faut y aller, bien sûr. On n'est pas tous appelés à jouer aux boules ou aller au cimetière de Gentilly.

Dans le cadre de ce projet, il y aura abandon de la logistique marchandise routière, et un développement de l'activité liée aux activités funéraires, au sens où il y aura à la fois les bureaux de l'opérateur, vous avez sa fiche d'identité, Funecap, qui est un exploitant de centres funéraires très important dans notre pays. Il va installer son siège social et ses bureaux ici. Vous aurez donc des espaces de recueillement, des salles de recueil des familles et des convois funéraires. Plus du tout de logistique de marchandises.

L'architecte étant toujours Vincent Parreira, vous avez dans les annexes au dossier les esquisses de ces bâtiments qui ont été reconnues par le jury comme extrêmement brillantes et belles. Par contre, l'architecture n'a pas bougé. C'est donc la logistique routière qui tombe.

Très concrètement, au niveau du montage financier, vous auriez donc une redevance annuelle de 170 000 € en location... Non, excusez-moi, je confonds avec un autre dossier. Vous auriez un montant de cession de ces deux petites parcelles pour 4,7 millions d'euros, avec la compagnie de Phalsbourg qui était lauréate du concours, le groupe Ophiliam co-investisseur, avec un bail commercial qui sera donc donné au groupe Funecap avec donc une session consentie au montant de 4,7 millions d'euros pour ces deux petites parcelles.

En termes de programmation :

- Funérarium : 1250 m² de plancher
- Surface logistique funéraire directement liée à l'activité du funérarium : 520 m²
- Bureaux : 2696 m², qui seront les bureaux de l'entreprise Funecap Groupe.

M LE MAIRE : Laurent Miermont a demandé la parole, puis Madame Stibbe, et après Madame Gallois.

Laurent MIERMONT : Très loin de moi l'idée de remettre en cause la qualité du travail qui a été opéré en vue d'aménager ces endroits, et les sites retenus au titre du dispositif « Réinventer Paris » sont, à mon avis, bien traités dans ce projet.

Je voudrais quand même marquer le coup sur une chose, puisqu'il s'agit de funérarium. Vous n'êtes pas sans savoir que le service funéraire parisien fait l'objet d'une délégation de service public. Elle a été concédée il y a quelques semaines, de mémoire, ou quelques mois, à un opérateur privé, alors qu'auparavant, c'était un service totalement public, assuré par une ancienne entreprise privée.

À titre personnel, je ne suis pas très favorable, c'est le moins qu'on puisse dire, à la multiplication des délégations de service public. Il faut néanmoins avoir un regard rationnel et essayer de gérer au mieux des ressources publiques qui ne sont pas extensibles à l'infini, certaines priorités peuvent l'emporter sur d'autres. Le cours des événements peut faire en sorte qu'on soit amené, parfois, j'espère le plus exceptionnellement possible, à prendre des délégations de service public. Je vous avoue que prendre une délégation de service public sur ce service-là, ça m'a fait quelque chose. Je trouve qu'il y a peut-être une appréciation qui n'a pas été entièrement correcte, on va dire.

J'apporte un soutien positif et bienveillant à ces projets, mais je garde quand même à l'esprit qu'il y a cette petite note discordante qui, personnellement, ne me satisfait pas entièrement.

M LE MAIRE : Je rappelle que le projet ne concerne pas un crématorium, c'est un funérarium. Il n'y a pas de DSP, de délégation de service public. C'est un lieu de recueillement, où les personnes amènent leurs urnes pour les déposer et ne pas l'avoir chez eux sur la cheminée. Désolé d'être aussi trivial. Il y a eu un projet de DSP passé au Conseil de Paris, mais ça ne concerne pas ce projet. Là, c'est uniquement un lieu de recueillement.

Madame Stibbe, et ensuite, Edith Gallois.

Elisabeth STIBBE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Combrouze, vous entrez dans le cadre des appels à projets urbains innovants « Réinventer Paris », qui comprennent un certain nombre, normalement, d'éléments en termes d'innovation, de lieu de vie, d'environnement. Là, vous proposez, pour le quartier des Peupliers, un funérarium. Ce n'est pas en ce sens que je vois innover Paris. Vous avez fait allusion aux derniers débats qui ont eu lieu, il y a quelque temps, dans lesquels le quartier des Peupliers défendait un projet proposé par RIVP, la création d'ateliers d'artistes, de logements pour des artistes, qui créeraient du lien entre le 13^e arrondissement et Gentilly, autre qu'un lien purement logistique, fut-elle funéraire. Ça ne crée pas beaucoup de liens entre cet arrondissement de Paris et Gentilly, alors que les deux communes en sont demandeuses.

Edith GALLOIS : Ce n'est pas très clair, cette proposition. Il y a eu un jury qui s'est réuni, qui a voté, délibéré, etc. Les candidats ont exposé leur projet. D'un seul coup, on nous dit qu'il y a une impossibilité de réaliser le programme du projet tel que retenu par le jury. Déjà, je trouve ça un peu curieux. Franchement, pour le développement économique, pour l'attractivité de ce quartier qui n'est déjà pas un quartier forcément facile, ce serait quand même bien avoir des projets plus innovants, plus audacieux. Il en faut sûrement, des endroits comme cela, on est bien d'accord. Mais ici, en l'occurrence, ce n'est pas le cas. Personnellement, je ne voterai pas cette proposition.

Frédéric BENHAIM : Il faut quand même des lieux de recueillement, il faut identifier l'endroit où on peut choisir de les placer. C'est d'autant plus important qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas nécessairement que l'on se recueille après leur décès dans un lieu marqué par une religion en particulier, soit parce qu'elles n'y croient pas, soit parce qu'elles ont diverses croyances dans leur famille. C'est vrai que c'est aussi un besoin. Je voudrais poser une question. J'ai toujours été fasciné par cet endroit, dans lequel il y avait une certaine convivialité, notamment le terrain de pétanque. Ça m'a toujours intrigué.

Intervention hors micro

Le terrain de pétanque reste ? D'accord. J'ai terminé ma question, merci.

Patrick TREMEGE : Je voterai contre ce projet. D'abord parce que je rejoins ce qui vient d'être dit, le lieu, même s'il est difficile, a une espèce de convivialité qu'on observe. Je remarque qu'il y a une salle des fêtes. On trouve de moins en moins d'endroits où les gens vont se marier, font des banquets, etc. Ce serait assez paradoxal que juste à côté, on ait un funérarium. Je comprends très bien l'utilité qu'il y a, mais ce qui me choque sur le funérarium, et je vais rejoindre ce que Monsieur Miermont disait, c'est qu'il soit confié au privé. La mort, c'est public. Je suis assez choqué qu'on puisse proposer de donner cela au privé. Il va falloir payer pour aller se recueillir ? Je trouve ça assez odieux. Pour ma part, je voterai contre.

Anne-Christine LANG : Pour reprendre un peu ce qui vient d'être dit, je voterai contre. Je suis très en phase avec ce que vient de dire Monsieur Miermont. Je trouve qu'effectivement il y a un côté un peu gênant, finalement, quand on est une ville, quand on a la responsabilité d'une municipalité, de confier tout

ce qui est autour de la mort au privé. Je pense qu'il y a quelque chose, d'ailleurs un peu inexplicable, de symbolique. C'est rassurant que ce soit le public qui prenne en charge tout ce qui est autour de la mort. Donc je voterai contre.

M LE MAIRE : Je rappelle encore une fois, autant légalement les crématoriums, comme les cimetières, sont de responsabilité publique. Les funérariums, ce n'est pas le cas. Après, rien n'empêche la municipalité de développer tel ou tel service, je parle de la légalité. Après ce long débat, je vais donc soumettre ce projet à vos suffrages. DU 250 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Comptez... Merci. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Merci, il est adopté.

POUR : 26 VOIX

CONTRE : 5 (2 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME STIBBE ET M. SHOUKRY), 2 ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSITES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (MME LANG ET M. TREMEGE) ET MME GALLOIS)

ABSTENTION : 3 (1 ELU DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (M. NGO), MME LAMBERBOURG ET M. MIERMONT)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DVD 80 Appel à Projets Urbains Innovants « Réinventer Paris – Les dessous de Paris » sur l'espace viaire sous viaduc ligne 6 (13e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public

M LE MAIRE : Nous passons à la DVD 80, qui sera sans doute plus... Enfin, je n'en sais rien, en fait. J'espère, plus unanimement salué. Mais bon, on verra. Il s'agit d'un espace situé sous le métro aérien, sur le boulevard Blanqui.

Francis COMBROUZE : Cette délibération concerne l'utilisation sous le boulevard Blanqui, je vous ai mis deux rectos, malheureusement, avec, d'une part un exemple qui se situe sur le milieu du projet dont le schéma est celui-ci. Nous ne sommes pas à l'école, vous êtes majeurs, je vous fais confiance.

Ce projet développé par la société Arkose est basé essentiellement sur le mur d'escalade pour occuper le linéaire compris sous le boulevard Blanqui, sous le tablier de la ligne 6 du métro, entre, pour la partie Est, la rue Barrault, et en bas, la rue Vergniaud. En sachant, et je l'ai un peu mis, à dessein, que le passage public actuel qui permet de franchir le boulevard Blanqui sur le terre-plein sera bien sûr respecté, d'où cette photographie où vous voyez qu'il n'y aura ni le mur d'escalade, ni bar-restaurant lié. Il y a une activité économique de bar-restaurant dans cet espace public, sous ce métro. Avec donc une dominante activité mur d'escalade. C'est une activité qui se développe énormément dans toute une série de collectivités, bien évidemment aussi dans le milieu naturel, en montagne, mais également en ville. Dans le logigramme, vous avez les différents espaces blocs adultes, jeunes, la végétalisation du retour des supports des murs, l'espace enfants, et l'espace cuisine et produits locaux, bière artisanale, recyclage compost, prévus par l'exploitant au centre du projet.

Dans le montage juridique, puisque nous sommes sous le tablier du métro, il ne peut pas y avoir de vente ou de construction en dur. Il y aura donc une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 20 ans, avec une redevance annuelle fixée par la Ville à au moins 117 000 € par an, et un pourcentage indexé sur le chiffre d'affaires prévisionnel à 9 % du chiffre d'affaires hors taxes. La société Arkoze, qui a remporté le concours qui a malheureusement été limité à deux offres, si ma mémoire est bonne, est le lauréat du concours qui a été présenté en conseil de quartier il y a déjà plusieurs mois, sinon un an, avec un certain nombre de satisfactions et de commentaires qui pourraient être : « C'est intéressant, le bar-brasserie, pourquoi pas pour animer le boulevard, mais est-ce que l'escalade répond bien à l'ensemble des besoins des publics enfants et adultes ? ». Qui vivra verra. C'est encore une fois une convention d'occupation temporaire, ce n'est pas aliéné.

Par ailleurs, la RATP exige bien évidemment de pouvoir entretenir le viaduc du métro. On ne peut pas non plus faire n'importe quoi dans cet endroit.

M LE MAIRE : Pour ma part, je ne sais pas si je pourrais vraiment tester le mur d'escalade. On verra. Monsieur Tremege avait demandé la parole. Ensuite, Adeline Lamberbourg.

Patrick TREMEGE : Je suis ravi de ce projet. Pour ceux qui ont de la mémoire, il y a 6 ans, lors d'une campagne municipale précédente, pour ceux qui gardent les documents de campagne en mémoire, j'avais déjà, à l'époque, largement proposé ce genre d'aménagement. J'aurais mauvaise grâce aujourd'hui de dire que je suis contre. C'est tellement bien, d'ailleurs, pour assurer l'animation du boulevard, qu'une telle initiative pourrait être reprise, au moins pour une part, sur le boulevard Vincent Auriol. Ça me semblerait quelque chose d'assez intelligent. Il y a des espaces en amont et en aval du marché qui pourraient très largement se prêter à ce genre d'expérience. On avait, à l'époque, imaginé un marché aux fleurs permanent. En tout état de cause, il peut y avoir une multiplication d'idées qui seraient de nature à animer et l'un et l'autre des boulevards, notamment en journée, qui, hors marché, sont d'une tristesse absolue. Merci.

Adeline LAMBERBOURG : Juste un petit mot pour dire que contrairement à la précédente, je vais voter cette délibération. Vous le savez, comme Laurent, ma philosophie consiste à ne pas approuver systématiquement tout ce qui ressort des concessions ou des délégations de service public, concessions sous toutes leurs formes. Ça dépend des domaines.

Dans le domaine sportif, il y a une répartition assez bien entendue des activités entre le secteur public et le secteur privé. S'agissant de l'escalade, je n'ai pas du tout de doute sur le fait que ça marchera du tonnerre. L'escalade est l'un des sports qui ont vraiment le vent en poupe en ce moment. Arkose fait partie des quelques opérateurs privés, avec Antrebloc et MurMur, qui ont investi un peu Paris, mais surtout la périphérie, en s'installant notamment dans les délaissés industriels, des bâtiments avec de grands volumes qui se prêtent bien à ce genre d'activités, adossés à des services de restauration, etc. Ça marche du tonnerre, donc ça marchera très bien.

Pour le coup, ce n'est pas le genre de service qu'on serait capable de faire en régie directe. Le futur gymnase Charcot, qui est en train de sortir de terre, sera équipé d'un mur sur lequel on a prévu une programmation associative de clubs sportifs classiques, en complément du gymnase Choisy qui a déjà un petit mur et du projet participatif qui visait à étendre le gymnase, au 121 Glacière, d'une petite structure dédiée à l'escalade.

De ce point de vue, l'arrondissement va enrichir son offre en escalade, à la fois en régie directe, et sous une forme s'apparentant à la concession avec cet opérateur qui est déjà très suivi par sa clientèle habituelle.

Edith GALLOIS : Un petit mot pour dire que c'est un projet sympathique, dynamisant et qui peut effectivement intéresser les jeunes. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit, l'escalade est de plus en plus pratiquée chez les jeunes. Je trouve sympa d'animer des endroits de notre arrondissement qui manquent quelquefois d'attractivité. Là, c'est le cas. Espérons que ça fonctionne et que ça plaise. Je ne peux que rappeler ce qui l'a été à l'instant, j'avais moi aussi, c'est bizarre, fais cette proposition il y a 6 ans.

M LE MAIRE : Vous voyez, on vous écoute. *Rires*. Je voulais ajouter, et ça tombe bien que vous soulignez l'intérêt pour l'escalade, qui est effectivement un sport à la mode que le 13e sera au top, des sommets, je ne sais pas, mais de l'escalade, c'est sûr. Nous avons déjà implanté beaucoup de murs d'escalades dans les écoles avec le financement du budget participatif. Il y a ce projet qui fait partie des petits projets, mais il va y en avoir d'autres importants, sur l'avenue d'Italie, la Porte d'Italie et aux Olympiades, avec des projets privés importants qui vont développer, avec les deux principaux opérateurs cités par Adeline Lamberbourg, et comme elle le rappelait aussi, le gymnase Charcot où il y a de très

beaux volumes, il y aura aussi un très beau mur d'escalade. Il y aura des appendices privés et publics qui permettront de pratiquer ce sport à grande échelle dans le 13e.

Je vais soumettre ce projet à vos voix. DVD 80 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DLH 399 Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 13eme arrondissement et géré par des bailleurs sociaux

M. LE MAIRE : Toujours Francis Combrouze pour le dispositif « Réparer et Embellir », rapidement, et ensuite, la dernière délibération qui a été ajoutée à l'ordre du jour complémentaire.

Francis COMBROUZE : Merci beaucoup. C'est une délibération de subventions à des bailleurs sociaux pour leur accorder 2,1 millions d'euros, ce qui correspondrait à 50 % du financement des travaux, pour correspondre à l'embellissement des différentes parties, pour 26 immeubles :

- Pour ICF Habitat, la Sablière, « le bras armé » immobilier de logement social de la SNCF : 5 immeubles
- Paris Habitat : 13 immeubles
- ELOGIE-SIEMP : 8 groupes d'immeubles.

Vu l'heure, je ne vous donne pas les adresses. Vous verrez dans la délibération.

Les travaux portent aussi bien sur la mise en sécurité et l'amélioration des parties communes, avec éclairage, passage aux LED, changement de revêtement de sol, peinture des cages d'escalier, sécurisation des halls ou remplacement des boîtes aux lettres.

Deuxième direction : tout ce qui est locaux sélectifs de tri, rangement des vélos, locaux poussettes. Dans la plupart des immeubles anciens, cette gestion devient extrêmement difficile. On ne peut pas pousser les murs, il est aussi urgent d'améliorer les situations pour ces locataires.

Et enfin, l'aménagement et l'embellissement des espaces verts extérieurs qui, parfois, n'ont de vert que le nom, pour être assez pudique. Les bailleurs ont besoin de sous, nous les aidons. Concrètement, pour 4015 logements correspondant à ces 26 immeubles, nous pourrions leur accorder 2,1 millions d'euros.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DLH 399 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ce sont beaucoup de petites choses, qui vont faire, j'espère, changer la vie quotidienne de pas mal d'habitants.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 327 Subvention de fonctionnement (2.500 €) et d'investissement (426.000 €) et conventions avec le CASVP, dans le cadre de l'exécution des budgets participatifs 2015, 2018 et 2019

M. LE MAIRE : Nous passons à l'ordre du jour complémentaire, dont je vous avais parlé en début de ce Conseil. La DASES 327, Geneviève Dourthe la rapporte.

Geneviève DOURTHE : Certains projets promus par les Parisiens dans le cadre du budget participatif ont pour pilote le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, puisqu'ils concernent des initiatives relevant du social ou de la lutte contre l'exclusion. 8 projets sont ainsi présentés dans cette délibération, dont l'un se situe dans le 13e : le projet la Cuisine de Rosa et ses mille faveurs. Faveurs ou saveurs... j'ai un doute.

Rires

Intervention hors micro

De quoi s'agit-il ?

M LE MAIRE : On a tous faim, je te le confirme. *Rires*

Interventions hors micro

Geneviève DOURTHE : Il s'agit donc de créer une cuisine familiale équipée au sein du Centre d'hébergement d'urgence de Baudricourt. On peut s'en réjouir. Une cuisine pour les résidents, mais aussi ouverte au public extérieur. Il s'agit avant tout de créer un espace de convivialité dans ce foyer mixte, et aussi l'un des rares du 13e dont les installations restent à ce jour sommaires et anciennes.

On peut aussi se réjouir, parce que c'est porté par les habitants, mais également de façon très attentive par le Conseil de Quartier. C'est vraiment un très joli projet.

Le budget voté est de 76 000 €, pour équiper totalement cette cuisine. Je vous demande, chers collègues, de voter cette délibération qui intègre donc 7 autres projets pour un montant global de 426 000 €.

Merci beaucoup.

Eric OFFREDO : Juste pour compléter ce que vient de dire Geneviève. Effectivement, le projet a été mené conjointement avec le conseil de quartier Cœur du 13e, ses membres sont présents dans la salle, je les en remercie.

Les projets menés par les conseils de quartier, et c'est un peu notre volonté dans le 13e, j'en profite, sont toujours beaucoup plus pertinents et prennent vraiment en compte l'ensemble du tissu local, plutôt que des projets déposés individuellement, qui ont aussi leur mérite. Les projets portés collectivement par le conseil de quartier, avec les structures locales, qu'elles soient associatives ou pas, municipales, mais le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, c'est la Ville, montrent bien qu'on a des projets qui dynamisent la vie démocratique. C'est aussi l'objet du budget participatif.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais la faire voter. DASES 327 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 1 ELU DU GROUPE UDC13 (M. SHOUKRY)

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

COMMUNICATIONS

Communication sur les ILL : présentation au Conseil d'arrondissement de l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes des investissements d'intérêt local, avant la séance budgétaire du Conseil de Paris

M LE MAIRE : Nous passons aux communications. Nous avons deux communications, et je crois, pas moins de 7 vœux. Je laisse tout de suite la parole à Eric Offredo pour la présentation des ILL, des investissements localisés.

Eric OFFREDO : C'est un exercice obligé depuis 2010 et la Charte des arrondissements, qui a été adoptée à ce moment-là, de présenter l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes d'investissement que nous avons. Une pour les équipements de proximité, et l'autre pour la voirie publique. Je ne vais pas faire le détail, vous retrouverez dans vos dossiers l'ensemble des travaux. Peut-être signaler quand même qu'on continue les travaux sur la Mairie du 13^e arrondissement. Vous avez vu que nous avons commencé le ravalement, nous continuons l'amélioration et le ravalement de cet équipement qui est notre maison commune. Et effectivement, plusieurs écoles feront l'objet de travaux, des crèches et des équipements sportifs. Ça, c'est sur les équipements de proximité pour un montant de 2 623 298 €.

Sur la voirie, nous avons des réfections de squares, et des améliorations de beaucoup de tapis de chaussées sur diverses rues du 13^e, pour un montant total de 1 094 016 €.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention à cette heure tardive ? Ça tombe bien.

Communication sur les attributions de logements en 2018

M LE MAIRE :

On va continuer sur les attributions de logements sur le bilan 2018, avec Marie-José Raymond-Rossi.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Mes chers collègues, j'étais un peu gênée tout à l'heure au moment de la présentation des délibérations, car j'ai vraiment pensé que cette communication aurait dû être présentée avant. En tout cas, les chiffres du logement qui vont vous être présentés maintenant vont permettre d'éclairer totalement ceux qui doutent encore de l'effort fait par la municipalité parisienne pour le logement dédié aux classes moyennes. C'est, hélas, une vraie réalité.

Au 31 décembre 2018, 456 874 demandes étaient recensées au fichier régional, 248 777 demandeurs souhaitant habiter à Paris, dont 77 900 le 13^e. Sur les 134 701 demandeurs habitant déjà Paris, 13 160 habitent déjà le 13^e, 4149 sont déjà locataires du parc locatif social.

La Mairie de Paris et la Mairie du 13^e ont attribué pour 2018, et que ceux qui ne croient pas que le logement des classes moyennes existe dans le 13^e écoutent bien, 697 logements répartis de la façon suivante :

- 1 % de PLA-I : 4 logements
- 28 % de PLUS : 201 logements
- 51 % de PLS : 359 logements
- 19 % : 126 logements en intermédiaire ou assimilé.

C'est donc, au total, 454 logements sur 697 qui auront été attribués à des familles de la classe moyenne. Nous poursuivons sur 2019...

Intervention hors micro

Depuis tout à l'heure, tu parles de la classe moyenne, Anne-Christine. Tu dois donc en avoir la définition.

Intervention hors micro

C'est mignon, plaisante.

Nous poursuivons sur 2019/2020, la création de logements dédiés aux classes moyennes et des cadres supérieurs. C'est ainsi que le programme de Paris Habitat, appelé cité Doré, sur le boulevard Vincent Auriol, permettra un rééquilibrage de ce quartier qui connaît un nombre important de logements subventionnés. Ce sont plus de 130 logements qui seront consacrés aux classes moyennes, puisque 87 seront des logements intermédiaires, et 47 conventionnés en PLS.

Je souhaite rappeler aussi que les conventionnements, très critiqués au moment du vote dans notre arrondissement, seront majoritairement des PLS. C'est ainsi que les logements des portes de Vitry, Choisy, Italie, avenue Edison, rue des Tanneries, Dunois, Wurtz, Tolbiac et Docteur Tuffier permettront à la rotation de loger des familles issues des classes moyennes et d'apporter dans ce quartier un peu plus de mixité sociale.

J'ai été un peu gênée ce soir, par les débats qui ont consisté à opposer les classes moyennes aux classes moins aisées. C'est un débat, à mon sens, d'un autre temps. Aujourd'hui, à Paris, notre volonté politique est résolument celle de l'action, de la mobilisation sans faille, pour permettre à chacun, devrais-je dire à tous, de se loger à Paris sans exclusion.

Permettez-moi pour terminer de remercier, en votre nom, celles et ceux qui, au quotidien à la mairie du 13^e et à la Ville, travaillent sur ce sujet ô combien difficile qu'est le logement. Un grand merci aux agents de la DLH, aux membres de la Commission du 13^e, mes collègues élus, les représentants des associations des droits au logement et les personnels des services sociaux. Ce sera donc la dernière présentation du logement dans le 13^e pour cette mandature. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Moi aussi, je me joins à tes remerciements pour toutes celles et ceux qui donnent de leur temps, bénévolement bien sûr, pour participer à ces Commissions. C'est un vrai engagement. Je souhaite les remercier, à l'image de l'opposition, de la majorité, des associations, des personnalités indépendantes qui participent à ces choix de locataires qui sont toujours difficiles.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Vœu du Conseil de Quartier n°3 relatif au marché Maison Blanche

M LE MAIRE : Nous allons passer aux vœux. Le premier vœu est présenté par Étienne Traisnel, c'est un vœu du conseil de quartier n°3.

Etienne TRAISNEL : Merci, Monsieur le Maire. Trois vœux ce soir émanant du conseil de quartier n°3, qui est très actif. Ce sont trois vœux pertinents.

Le premier concerne le marché Maison-Blanche, sur lequel nous avons déjà fait un vœu présenté en Conseil d'arrondissement. C'est un gros marché qui pose des problèmes de propreté, de circulation et de stationnement des véhicules qui l'alimentent. On n'a pas constaté de progrès majeur depuis les vœux précédents. Nous avons fait une demande qui a été retenue par la DAE, mais pas encore mise en œuvre, d'un alignement d'étals simple au lieu d'un double, qui permettra de désengorger ce marché. Dans ce vœu, on demande à ce que ce soit mis en œuvre le plus vite possible. Et ensuite, on ne fait qu'appeler à des choses qui figurent normalement dans la nouvelle concession qui entrera en œuvre début de l'année 2020. Nous sommes très attachés à ce qu'il puisse y avoir des bacs permettant la collecte des déchets

pendant les marchés, que le stationnement des véhicules puisse se faire plus correctement en épi ou en parallèle, etc. Je vous laisse prendre connaissance du vœu.

Il est quand même positif de noter qu'on a pu prendre contact avec Monsieur Bensidoun, l'actuel concessionnaire, et le futur puisqu'il a remporté l'appel d'offres, pour ce marché. Il a pu nous donner par oral quelques garanties. On sera vigilant à ce qu'elles soient suivies d'effets.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? On va poursuivre.

Vœu du Conseil de Quartier n°3 pour une augmentation de la fréquence des bus 67 assurant l'intégralité de la ligne

Etienne TRAISNEL : Le second vœu concerne une ligne de bus, la ligne n°67. Vous savez qu'il y a eu une restructuration du réseau de bus lancée cette année à l'initiative d'Île-de-France Mobilités, concernant les tracés des lignes. Le 13e a plutôt été gagnant. Certaines lignes ont été raccourcies, notamment la 67. On nous avait expliqué que ça permettrait un renfort des fréquences, notamment sur le tronçon qui nous intéresse dans le 13e arrondissement. Le problème, c'est qu'on ne voit pas ces fréquences. Il y a un nouveau phénomène qui pose problème, c'est celui des services partiels. Le bus ne fait pas la ligne dans son intégralité. Si c'est un complément au service normal, pourquoi pas. Mais là, le problème, c'est qu'on a l'impression que ça devient la norme et non plus l'exception. Ça peut poser de grandes difficultés pour certaines catégories de personnes, notamment les personnes en situation de handicap, mais pas que. Les propositions qui sont faites dans ce vœu disent qu'il ne doit pas y avoir un recours systématique aux services partiels, qu'il ne peut pas y avoir deux bus successifs qui font un service partiel et qu'il ne peut pas y avoir un changement de destination du bus en cours de route. Quand on monte dans le bus, on doit savoir quel est son terminus. Ce ne doit pas changer en cours de route, etc.

Je pense que c'est un vœu très bien rédigé, qui doit être entendu par Île-de-France Mobilités. J'espère qu'il pourra être présenté au Conseil de Paris. Vous dire que tout est rose sur les autres lignes de bus du 13e, ce n'est pas le cas. Sur les lignes 47 et 83, il y a aussi des demandes d'améliorations que nous pourrions faire un peu dans le même sens. Mais c'est vrai que sur la ligne 67, on rencontre de telles difficultés, qu'il est important d'en parler en priorité.

M LE MAIRE : Tu as parfaitement raison, et on va le redéposer au Conseil de Paris. Effectivement, quand on ne sait pas où le bus va s'arrêter quand on monte à l'intérieur, c'est compliqué pour tout le monde, mais en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Pas de demande d'intervention ?

Vœu du Conseil de Quartier n°3 pour un accueil pérenne de la "Ludomouv" de la place Pierre Riboulet dans les locaux inoccupés de l'immeuble sis 06 place Pierre Riboulet

M LE MAIRE : On passe à « Ludomouv », c'est un peu plus compliqué car le local a déjà été attribué.

Etienne TRAISNEL : C'est ça. Le vœu parle de Ludomouv, un container rouge qui a été installé sur la place Riboulet, dans la ZAC de Rungis, pour ceux qui connaissent. Il accueille des activités d'animation de quartier à destination des enfants, mais pas que. C'est l'association « *Les Parques* » qui en a la charge. Il se trouve que ce container, tout le monde ne le trouve pas très élégant, et en plus, il est tagué. Mais surtout, il est devant des locaux qui sont à ce jour inoccupés, construits par la SEMAPA dans le cadre de la ZAC de Rungis.

Ils ont été rachetés par la Ville il y a un an, et je viens d'apprendre très récemment qu'ils étaient destinés à accueillir une Maison de santé pluri-professionnelle. C'est une information très fraîche, c'est vrai qu'on ne pourrait pas y implanter cette activité Ludomouv. C'est intéressant, je pense, pour le quartier qu'il y ait

cette Maison de santé. Maintenant, il faut savoir à quelle date elle ouvrira. J'ai un bureau d'animation demain avec le conseil de quartier, je pense qu'on reparlera de ce qu'on pourrait proposer pour pérenniser cette activité Ludomouv qui fonctionne bien en été quand il fait beau, mais c'est plus compliqué l'hiver. Avec un container, quand il fait moche, ce n'est pas suffisant.

M LE MAIRE : La remarque, par ailleurs, est tout à fait pertinente. On essaie dans les différents quartiers, avec Dorothee Collet, de positionner des cabinets médicaux de secteur 1 pour mailler le territoire, notamment dans les parties des quartiers les plus populaires. On peut être dans le paradoxe, avoir le plus grand hôpital d'Europe sur le territoire, et être à la fois touché par la désertification médicale. Elle ne touche pas que les zones reculées de province, mais également certains quartiers parisiens.

VŒUX

V13 2019 37 - Vœu relatif au traitement des déclarations préalables de travaux présenté par Jérôme COUMET, Francis COMBROUZE et les élus de la majorité municipale

M LE MAIRE : Maintenant qu'on a présenté les vœux des Conseils de Quartier, nous allons présenter les autres vœux. Nous allons commencer par le premier, concernant les déclarations préalables de travaux, avec quelques mots d'explication de Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Merci beaucoup. L'objet de ce vœu consiste à ce que, de manière générale, dans tout Paris, les mairies d'arrondissement soient systématiquement consultées sur les avis donnés sur les déclarations préalables.

Les déclarations préalables de travaux, par opposition au permis de construire pour lequel nous sommes évidemment saisis pour avis, concernent en général de petits travaux. Apparemment petits, car ils sont en-dessous des seuils du permis de construire. Mais actuellement, nous ne sommes pas saisis pour avis. Pour aller aux informations au cas par cas, il y a des centaines de déclarations préalables par an, il est probable que ça demande un travail évidemment assez important. L'essentiel concerne surtout les ravalements. Mais tout de même, plusieurs affaires avec la saisine des habitants justifiée, nous poussent à demander à ce que le système d'avis systématique des mairies d'arrondissement soit donné sur les suites données aux DP, qui, je le rappelle, font l'objet d'une déclaration de non-opposition de la Ville aux travaux en principe dans les deux mois qui suivent le dépôt de la demande de déclaration préalable de travaux.

C'est donc un souhait que la décentralisation forte soit donnée là-dessus pour que nous soyons systématiquement consultés, afin que des petites choses qui peuvent déranger des voisins et des riverains ne passent pas sous nos radars et qu'on puisse avoir notre mot à dire.

M LE MAIRE : Disons-le, le dernier concernait le Plug in Café à la Butte aux Cailles, où une déclaration préalable a été accordée par les services, sans nous alerter. C'est un sujet assez sensible, on va dire, avec un tenancier qui ne se comporte pas toujours très bien. Patrick Tremege avait demandé la parole.

Patrick TREMEGE : Dans le même esprit, j'observe que, notamment pour des constructions ou des ravalements, je ne suis pas sûr que la Mairie du 13e arrondissement ait à juger de l'opportunité des dispositions qui sont prises pour protéger les piétons, les circulations automobiles et essayer d'éviter les occupations trop faciles de l'espace public. J'observe, très souvent, dans un certain nombre de chantiers, que du matériel est laissé à l'abandon notamment le week-end, les barrières qui encadrent les travaux, il suffit d'un coup de vent pour qu'elles tombent et restent en l'état tout le week-end, ou du matériel qui peut

servir d'objets à des gens mal intentionnés lors des manifestations, et même hors de cela. Je ne suis pas convaincu que la Mairie du 13e ait son mot à dire là-dessus.

De la même façon, la propreté au service des chantiers mériterait également qu'un soin tout particulier soit réservé aux camions qui sortent et qui sont de nature à dégueulasser l'ensemble de la voirie qu'ils traversent. D'une façon générale, qu'il puisse y avoir une surveillance un peu plus intensive des chantiers qui sont dans le 13e arrondissement.

M LE MAIRE : Ça va dans le sens du vœu que nous déposons. Etienne Traisnel.

Etienne TRAISNEL : A notre demande, nous recevons maintenant les PV des réunions d'ouverture de chantiers, qui permettent de savoir quel est le dispositif mis en place sur l'emprise, notamment pour le maintien des circulations piétonnes, la sécurité aux alentours du chantier, etc. Je ne vais pas vous dire que je les regarde tous, car j'en reçois 5 par jour. Par contre, ça nous permet, quand il y a un problème, de vérifier que ce qui est sur le terrain est conforme à ce PV, signé par les agents de la Ville mais aussi la Préfecture de police. Sur quelques adresses sensibles, que nous identifions Justine et moi au Cabinet, on peut être alerté. Ça aurait pu être le cas sur le Plug in, car on sait qu'il y a des endroits sensibles sur lesquels il ne faut pas faire n'importe quoi.

On essaie aussi d'alerter les services de la Ville sur la question du suivi des chantiers, mais c'est vrai que c'est un peu le jeu du chat et de la souris. Les entreprises de BTP, souvent, considèrent que quand le surveillant n'est pas là, elles peuvent faire un peu n'importe quoi. On passe notre temps à courir après les concessionnaires. C'est effectivement quelque chose qui n'est pas forcément très simple. On peut être amené à demander l'appui de la DPSP quand il y a besoin de verbaliser, mais ce ne sont pas encore des processus complètement fluides. Le fait d'avoir eu une recrudescence de travaux sur cette dernière année n'a pas facilité les choses. Mais c'est un sujet qui nous préoccupe, je vous le confirme.

M LE MAIRE : Merci. Si vous êtes d'accord, on va faire voter le vœu et nous verrons après. Il pousse à la déconcentration vers des mairies d'arrondissement, comme vous l'avez compris.

Le vœu 37 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2019 38 Vœu relatif au fonctionnement des épiceries et commerces assimilés ouverts la nuit et à la vente à emporter de boissons alcoolisées présenté par Jérôme COUMET, Nathalie LAVILLE, Laurent MIERMONT, Stéphane FERRIER et les élus de la majorité municipale

M LE MAIRE : Stéphane Ferrier présente le vœu suivant, concernant les épiceries de quartier qui sont souvent déviées de leur objet d'origine.

Stéphane FERRIER : Mes chers collègues, vous avez profité des nuits parisiennes, et en particulier dans le 13e. Je voudrais prendre quelques minutes pour replacer ce vœu dans le cadre un peu plus large de la délégation que le Maire du 13e arrondissement a bien voulu me confier il y a deux ans, et qui porte sur la vie nocturne. Chacun peut constater l'ampleur du développement de l'activité nocturne dans les espaces publics à Paris depuis quelques années. Il suffit pour s'en rendre compte de déambuler le long des quais, et pas seulement pendant Paris Plage, pour croiser quelques dizaines de milliers de personnes tous les soirs.

Cette utilisation de l'espace public pendant plus de la moitié de l'année, c'est un phénomène qu'on l'on rencontre un peu partout en Europe. À Paris, on peut penser qu'il est catalysé par plusieurs éléments, d'abord la place rendue aux piétons, évidemment, et on ne peut que s'en féliciter. Les prix de l'immobilier

qui atteignent des sommets à Paris, mais de manière générale en Île-de-France, la Maire l'a souligné au cours des dernières semaines, qui conduisent les Parisiens à vivre dans des surfaces de plus en plus exigües ou en colocation, ce qui les incite à se retrouver à l'extérieur. Dernier élément, hélas, c'est le réchauffement climatique qui permet de vivre dehors plus longtemps dans l'année, et élargit la plage d'utilisation des espaces publics. Si cette tendance majeure impacte fortement les équilibres urbains, elle mérite d'être régulée, d'être accompagnée et également d'être sanctionnée lorsqu'il y a des abus.

Les abus, on les connaît. Cela peut être un certain nombre de nuisances, telles que sonores ou en termes de nettoyage et de durabilité de l'espace public. Ça peut impacter directement la qualité de vie des habitants. « Concerter », c'est l'objet notamment des Chartes de la vie nocturne, dont deux ont été renouvelées il y a quelques mois pour les quais Austerlitz, de la Rapée et Bercy Gare. Celle de la Butte aux Cailles a également été réactivée il y a quelques mois. « Réguler et réprimer les abus », c'est l'objet du présent vœu qui part du constat suivant : les supérettes et commerces assimilés sont autorisés sans dérogation à ouvrir jusqu'à 2h du matin, et à vendre de l'alcool à emporter jusqu'à 00h30. Or, de plus en plus d'établissements ne respectent pas cette autorisation, et cela génère de nombreuses dérives citées dans le vœu : réunion de personnes dans l'espace public avec nuisances sonores, violences, dégradations... Ce dont se plaignent les riverains de manière de plus en plus insistante.

Le problème dans ces cas-là, c'est qu'il n'y a pas de responsable. Lorsque les services de police ou la police municipale se rapprochent, évidemment, les nuisances cessent. Lorsqu'ils s'éloignent, cela reprend. Ce n'est pas le cas, et je le souligne, quand il y a un établissement débit de boisson, bar, etc., qui peut être mis en cause, sanctionné le cas échéant.

Nous souhaitons donc par ce vœu appeler l'attention du préfet de police afin que :

- Il ordonne que les épicerie et commerces assimilés ouverts la nuit soient davantage contrôlés par les services, notamment au regard de la réglementation sur les horaires d'ouverture et la vente de boissons alcoolisées à emporter
- Ceux qui sont en infraction soient systématiquement sanctionnés et que les établissements récidivistes puissent faire l'objet de mesures de fermetures administratives
- Il fasse respecter strictement la réglementation, qu'ils prescrivent à ses services qu'aucune dérogation ne soit accordée aux épicerie et commerces assimilés qui sollicitent une extension de leur activité au-delà du cadre général
- Il prenne des arrêtés restrictifs dans les secteurs qui connaissent des désordres.

Nous serons bien évidemment à sa disposition pour échanger sur ce point. Je vous remercie.

M LE MAIRE : J'ajouterai quelques mots, non pas que les tiens n'étaient pas politiquement corrects, mais moi, ce sera un peu plus net encore. On s'aperçoit que certaines épicerie de quartier sont rachetées par des gens qui essaient vraisemblablement de blanchir leur argent en installant des activités délictueuses, et je pèse mes mots, car pas mal de ces lieux ont été sanctionnés par la Préfecture de police, notamment par des ventes de cigarettes de contrefaçon, et sans doute d'autres substances aussi. Là, ça devient très problématique. Ajouté à l'alcool... C'est un phénomène qui se passe visiblement dans toute l'Île-de-France. C'est devenu un nouveau business.

Notre vœu a aussi pour objectif d'alerter très fortement le Préfet de Police. Nous avons également alerté récemment le procureur dans une réunion des maires d'arrondissement sur ce sujet, ces dérives qui posent des problèmes de nuisances sonores très vives dans les quartiers.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Gallois.

Edith GALLOIS : Je comprends tout à fait l'objet de ce vœu et je le voterai. En effet, il est compliqué d'allier la liberté des commerces, car c'est vrai aussi qu'il y a des supermarchés qui sont maintenant ouverts 24h/24, donc pourquoi certains pourraient ouvrir et d'autres pas ? En l'occurrence, j'ai bien écouté vos explications. Je connais quelques exemples qui posent en effet des problèmes de voisinage, surtout des nuisances sonores, et autres liées à l'excès d'alcool. C'est compliqué, c'est la même chose que pour les terrasses, d'allier la vie des quartiers sympathiques, le fait de pouvoir sortir, boire en terrasse, fumer

dehors, et respecter le voisinage. En l'occurrence, dans ce cas de figure, je crois qu'il est bien de faire appliquer des règles plus strictes. C'est la raison pour laquelle je voterai ce vœu.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donc le soumettre à vos voix. Vœu 38 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Merci, il est adopté.

POUR : 31 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (MME ESQUIEU, MM. NGO ET TREMEGE)

LE VŒU EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

V13 2019 39 Vœu relatif à la ligne de bus 59 dans le 13e arrondissement déposé par Édith GALLOIS, Conseillère de Paris

M LE MAIRE : Nous passons aux deux derniers vœux. Le premier concerne le bus 59.

Edith GALLOIS : Il faut que je le retrouve... Oui, le bus 59. Il a été une bonne nouvelle dans le 13e arrondissement il y a 6 mois, au mois d'avril dernier, car c'est une création. Il n'existait pas. Nous tous ici, on le souhaitait ardemment, on avait pensé éventuellement au 83, qu'il passe par la Place d'Italie et qu'il relie enfin la place d'Italie à la place Denfert-Rochereau en passant par le boulevard Arago. Il y avait une forte demande des habitants et du Conseil de Quartier, à l'époque, pour que ce bus passe par là. C'est un fait.

Maintenant, nous avons ce bus 59 qui part de la Place d'Italie et qui relie Clamart. C'est une très bonne nouvelle. En l'occurrence, par ce vœu, je souhaiterais maintenant qu'on demande à ce qu'il s'étende également de l'autre côté, jusqu'à la Porte de Choisy. C'est une demande exprimée par les habitants des quartiers, par le conseil de l'inter-conseil de quartier Transports. Je tiens à le dire. C'est un souhait que je partage très vivement, il serait logique que cette liaison puisse se faire jusqu'à ce triangle du quartier chinois, en passant par la porte de Choisy. Et qu'on puisse le faire revenir par l'avenue d'Ivry et avoir un terminus à un endroit autre que la Place d'Italie, où, visiblement, l'emplacement du terminus pose un problème important boulevard Vincent Auriol. C'est quelque chose qui ne pourrait que satisfaire les habitants du 13e arrondissement, et en même temps, retirer, si je puis m'exprimer ainsi, une épingle du pied de savoir où se passe le terminus. J'imagine que ce vœu ne peut que remporter l'unanimité de vos voix.

Etienne TRAISNEL : Madame Gallois, je suis tout à fait d'accord avec vous. Comme vous l'avez dit, ce sont des réflexions mûries au sein de l'inter-CQ Transports, un groupe de réflexions très actif qui se réunit tous les premiers mardis du mois, et qui travaille sur tous les sujets. Il a beaucoup contribué au succès qu'on a pu connaître sur la restructuration du réseau de bus, où le 13e a été un des grands gagnants, avec effectivement un petit manque sur ce qu'on appelle communément le quartier chinois, Ivry/Choisy, où il n'y a pas de bus, comme tout le monde le sait. Cette proposition émanant du Conseil de Quartier, que vous reprenez, pourrait effectivement pallier ce manque et déplacer un des deux terminus de la place d'Italie, alors qu'on doit finir son réaménagement à l'issue des travaux de mécanisation de la RATP. Effectivement, c'est une bonne proposition.

Francis COMBROUZE : Je comprends très bien l'intérêt d'avoir une desserte de bus sur l'avenue d'Ivry et l'avenue de Choisy. Mais le problème du triangle Porte de Choisy/Porte d'Ivry, quand on va jusqu'à Clamart, avec cette ligne très importante dans le linéaire, et que tout le monde sait qu'aux heures de

pointe, lorsqu'on n'a pas de voie de bus réservée... Rallonger ce triangle aux heures de pointe peut conduire à compliquer encore le respect de la fréquence du bus. Je fais référence à d'autres lignes de bus, où plus on complique les parcours, dès lors qu'on n'a pas de voie de bus réservée, on met de telles contraintes d'exploitation à la RATP qu'on ne peut pas tenir de bonnes fréquences. Si on a un bus toutes les 30 minutes le matin, ça n'a aucun intérêt, vu nos quartiers et l'importance de la desserte Porte d'Ivry et Porte de Choisy. Je rappelle qu'il y aura quand même un nouveau tramway. Le tramway que nous connaissons aujourd'hui interconnecté, des métros, et beaucoup de bus partent vers le Val-de-Marne avec cette double station de tramway. C'est extrêmement complexe. Je suis évidemment pour qu'il y ait des bus partout, mais il y a des limites à ce qu'on demande. J'avais vu ce vœu, je le voterai. Je tiens néanmoins à dire que dans les travaux très productifs que fait l'inter-conseil de quartier Transports, on peut demander plein de choses et je m'y associe, mais ce n'est pas toujours suivi d'effets, pour des raisons qui ne sont pas toujours idiotes.

Frédéric BENHAIM : Très rapidement, on votera aussi ce vœu. Je voudrais faire une observation par rapport à ce que disait Francis Combrouze à l'instant. À l'heure actuelle, effectivement, il y a une densification des transports, en particulier vers la Porte de Choisy. Le problème, c'est que le report modal se fait de plus en plus sur le métro. De ce point de vue, avoir une ligne de bus de plus, ça a du sens.

M LE MAIRE : Nous voyons bien que si le STIF saisit notre proposition, celle que vous avez formulée, Madame Gallois, il faudra évidemment une étude technique à hauteur des enjeux. Je soumetts donc ce vœu avec un avis favorable : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2019 40 Vœu relatif à la mémoire du Professeur Christian Cabrol déposé par Jean-Baptiste Olivier et les membres du groupe UDC13
--

M LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant. Il a été déposé par Jean-Baptiste Olivier. J'imagine que Habib Shoukry va le rapporter.

Habib SHOUKRY : Oui, merci Monsieur le Maire. Nous vous proposons ce soir un vœu pour rendre hommage au Professeur Christian Cabrol, un pionnier de la chirurgie cardiaque. Il a exercé pendant une quarantaine d'années dans le 13e, à la Pitié-Salpêtrière. Il y a d'abord été étudiant, puis y a fondé le service de chirurgie cardiaque en menant près de 1500 transplantations, la première le 27 avril 1968, qui était une première en France et en Europe. Son travail a largement été médiatisé et reconnu, il a été chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris en 1993, académicien en 1998, également élu du 13e puis du 16e, et adjoint au Maire de Paris en charge de la Santé. Nous vous proposons qu'un espace public rende hommage à sa mémoire dans le 13e.

M LE MAIRE : Nous sommes un certain nombre à se souvenir de Christian Cabrol, une forte personnalité, un grand médecin effectivement reconnu comme tel. Je pense que c'est une très bonne proposition, on le votera.
Monsieur Tremege souhaite ajouter quelques mots.

Patrick TREMEGE : Oui, Monsieur le Maire. Je suis ravi de ce vœu. C'est vrai que nous sommes peu aujourd'hui dans ce Conseil à avoir eu la chance de côtoyer en direct Christian Cabrol. En dehors de tout ce que notre collègue vient d'exprimer, ce fut un vrai élu du 13e arrondissement, très proche de la

population. On a chacun pu mesurer, même si c'était une sommité en matière de chirurgie cardiaque, que c'était un homme d'une immense humilité, qui a toujours pris le plus grand soin au contact avec les habitants du 13e arrondissement, qui s'en souviennent. Un immeuble particulier au sein de la Salpêtrière porte son nom, c'est dire toute la reconnaissance du monde médical. Je crois que c'est utile que le 13e arrondissement s'associe lui aussi à cet hommage de cet homme assez exceptionnel.

M LE MAIRE : Merci, Monsieur Tremege.

Nous allons donc pouvoir voter ce vœu que j'espère unanime. Vœu 40 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Notre Conseil est terminé.

Brouhaha

Pardon, j'avais déposé un vœu sur table. J'oublie l'essentiel, pardon. C'est la faim qui m'emporte...

V13 2019 41 Vœu relatif à la tenue de rassemblements place d'Italie présenté par Jérôme COUMET, Eric OFFREDO, Laurent MIERMONT, Philippe MOINE et les élus des groupes socialiste et apparentés et communiste-Front de Gauche

M LE MAIRE : C'est toi, Laurent, qui le rapportes, ou tu veux que je le fasse ?

En quelques mots rapides, nous sommes évidemment tous ici à avoir très mal vécu les événements du week-end dernier, avec les destructions opérées Place d'Italie, mais aussi dans l'ensemble du 13e arrondissement. J'avais eu l'occasion de rappeler que j'avais saisi à plusieurs reprises le Préfet de Police, notamment par écrit, concernant la Place d'Italie, pour dire qu'à chaque fois qu'il y avait une manifestation qui se déroulait, c'était extrêmement dangereux de laisser passer ou de laisser commencer ou terminer des manifestations à cet endroit, en raison des nombreux chantiers très importants et très difficilement sécurisables, désolé pour le néologisme. J'ai donc été très surpris d'entendre qu'il était question de faire démarrer la prochaine manifestation du 5 décembre, annoncée comme importante, Place d'Italie.

Je vous propose donc que nous puissions voter ensemble un vœu, s'adressant notamment au Préfet de Police, pour préconiser d'éviter la Place d'Italie comme lieu de rassemblement tant que les travaux ne seront pas achevés. Il y a d'ailleurs ceux du ravalement qui vont bientôt s'achever. Et que le Préfet de Police se rapproche des organisateurs de la manifestation du 5 décembre pour essayer de décaler le départ du cortège. Si ce n'est pas possible, au moins de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une bonne sécurisation de la place pour les habitants, les commerçants et évidemment aussi les manifestants. Simplement, nous souhaitons vous proposer un vœu en ce sens.

Anne-Christine LANG : Un mot pour rappeler, je pense que ça peut éventuellement être utile, les responsabilités des uns et des autres dans le cas d'une manifestation de grande ampleur. Je pense qu'il y a une erreur dans l'exposé des motifs de votre vœu, ce n'est pas la Préfecture de police, bien sûr, qui définit le parcours et qui le préconise. Ce sont évidemment les organisateurs qui le demandent, et la Préfecture de police n'est pas en mesure de le modifier. La seule chose qu'elle peut faire, c'est l'interdire. Mais elle ne peut pas modifier le parcours qui a été déposé par les organisateurs.

Ceci étant, étant donné les événements qui se sont produits il y a 15 jours maintenant, qu'on déplore tous, et dont je rappelle malgré tout qu'ils ont été commis bien avant le départ de la manifestation officielle par

des casseurs et des black bloc assez tôt dans la matinée, et donc que la Préfecture de police n'a pas été prise en défaut de sécuriser la manifestation. J'ai entendu des choses un peu curieuses.

Etant donné les dégâts qui ont été commis Place d'Italie, j'ai moi-même contacté, comme le Maire l'a lui-même fait, j'imagine, la Préfecture de police et le ministère de l'Intérieur. J'ai bon espoir que le départ ne se fasse pas Place d'Italie, mais je voterai évidemment ce vœu pour m'associer à ce souhait.

Juste un mot, Monsieur le Maire, quand vous dîtes dans les considérants : " Considérant que la Préfecture de police a annoncé que le rassemblement et le départ de la manifestation du 5 décembre s'effectueraient Place d'Italie ", en l'occurrence, c'est une erreur factuelle. Ce n'est pas la Préfecture de police qui annonce le rassemblement Place d'Italie, ce sont les organisateurs.

M LE MAIRE : Tout simplement, j'ai reçu un mail de la Préfecture là-dessus et j'ai réagi.

Francis COMBROUZE : Avec ma casquette de syndicaliste, pour avoir déclaré un certain nombre de manifestations et avoir négocié avec la Préfecture de police, je peux assurer à Anne-Christine Lang, je ne sais pas si elle a déclaré beaucoup de manifestations syndicales, mais ça se passe de la manière suivante : nous proposons un parcours, et la police dispose et dit : « là non, là oui ». C'est donc la Préfecture qui a le dernier mot.

Deuxième observation, nous voterons ce vœu, car il nous semble essentiel que toutes les dispositions soient prises pour assurer la sécurité des riverains, des habitants, des manifestants et des biens. Le fait qu'il y ait ou pas des troubles relève certes du service d'ordre des organisations syndicales qui appellent, et elles sont nombreuses, avec notamment l'organisation syndicale de la police qui appelle à cette manifestation. Encore une fois, mettre 300 black bloc là ou là, ce n'est pas forcément de notre ressort, chère Anne-Christine Lang. Si vous pouviez les arrêter avant, ça serait bien.

Patrick TREMEGE : Juste un mot, Monsieur le Maire. Puisque nous en sommes à parler des manifestations, si vous pouviez user de votre influence auprès de je ne sais qui pour qu'on enlève les débris des véhicules résultats de la précédente manifestation, c'est très choquant pour les gens. Ça devient un lieu de pèlerinage. Les gens passent devant et disent : « T'as vu Simone, comme ça a chauffé dans le 13e ? » Il vaut mieux les enlever, sinon ça resserrera la prochaine fois.

M LE MAIRE : Je suis parfaitement d'accord. Dans certains cas, c'est dans l'attente du passage des assureurs.

Laurent MIERMONT : Monsieur Tremege, vous faites bien de faire cette remarque. Les restes de véhicules calcinés qui restent sur la Place d'Italie, je m'en suis entretenu pas plus tard qu'avant le Conseil d'arrondissement avec le commissaire adjoint du 13e, qui s'est engagé auprès de la municipalité à faire venir ceux qu'ils appellent les épavistes de la Préfecture de police le plus rapidement possible. On peut compter là-dessus pour demain matin, les épavistes n'étant pas disponibles avant demain matin. On ne peut pas faire plus vite. Ça aurait pu effectivement prendre un peu moins de temps.

J'irai dans le sens de Francis Combrouze, Madame Lang, en appuyant son propos sur le fait qu'il y a des éléments de langage qu'on transmet, pour pouvoir être répétés dans une enceinte politique en ayant pour but de s'efforcer de convaincre un public qui ne le sera pas, et il y a la réalité. Quand il y a un problème de sécurité posé par un endroit, par un départ de parcours de manifestation, la Préfecture de police, comme toujours, fait en sorte qu'il soit évité.

Je rappelle qu'à l'occasion des manifestations sur la loi travail de 2016, qui avait d'ailleurs inauguré une forme particulière de maintien de l'ordre qui s'est perpétué et qui s'est étendu dans des proportions inconnues par les citoyens depuis lors, les autorités avaient même été conduites à faire faire le tour du bassin de l'Arsenal aux organisations syndicales, avec fouille au corps de tous ceux qui souhaitaient prendre part à la manifestation pour joindre le bassin de l'Arsenal. Moi-même, je me suis rendu à cette manifestation. J'avais été fouillé de pied en cap. Quand on veut parfaitement assurer la sécurité d'un

parcours de manifestation, il n'y a aucun problème, on peut le faire. Si on fouille de pied en cap un simple citoyen comme moi qui va participer à la manifestation, je pense qu'on peut arrêter préventivement les black bloc avant qu'ils ne viennent tout casser Place d'Italie. C'est en ce sens que des critiques...

Brouhaha

A-t-on le droit, est-on en mesure de porter des appréciations critiques sur la façon dont les choses se sont déroulées samedi en huit dernier ? Je pense qu'il y a matière. Effectivement, comme au moment du début de la manifestation il y avait encore peu de monde, et que dans ce peu de monde il y avait 90 % de black bloc qui étaient en train de se cagouler et de mettre en tas tous les éléments de chantier qu'on ne pouvait pas déménager, puisque la manifestation avait été déclarée la veille. C'était matériellement impossible de déménager tout ce matériel. Les black blocs s'en sont servis, avec effectivement des forces de police qui étaient aux angles Hôpital et Gobelins alors que les black blocs étaient de l'autre côté à ce moment-là. Il n'y avait pas beaucoup de monde qui s'était rassemblé. Il était 10 heures et quelques du matin, il était tout à fait possible ou concevable qu'on puisse intervenir.

Intervention hors micro

Les sous-entendus, c'est que vous dites, Madame Lang, qu'il ne faut pas critiquer, que les mesures qui ont été prises samedi 16 novembre par la Préfecture de police ne sont pas critiquables. Moi, je fais entendre des observations qui me conduisent, comme un certain nombre d'autres observateurs, à formuler des appréciations différentes. Tout simplement. Il est possible de critiquer un dispositif de sécurité, et c'est la raison pour laquelle il ne faut pas que les choses se répètent. Il y a toujours les mêmes problèmes Place d'Italie, des problèmes structurels qui font que c'est une place qui est en chantier. À cet égard, le Conseil d'arrondissement gagnerait à se prononcer à l'unanimité auprès de la Préfecture de police pour que le parcours soit dévié.

Frédéric BENHAIM : On votera le vœu, et on voudrait aussi remercier ceux parmi les collègues ici présents qui étaient mobilisés ce jour-là et dans les jours qui ont suivi, ainsi que toutes les personnes qui sont dans le service public municipal, ou d'ailleurs d'État, qui ont dû être mobilisées aussi, soit pour encadrer la manifestation, soit pour nettoyer derrière. On voudrait aussi faire part de notre étonnement, pour dire les choses gentiment, du fait qu'on a clairement désigné cet endroit, peut-être pour soulager d'autres lieux, mais ça aurait été bien de le dire. Effectivement, quand on dépose une demande de manifestation, qu'on signale qu'on est en train d'en organiser une, ça m'est arrivé aussi, la Préfecture vous appelle et vous dit : « Là oui, là non », etc. Parfois, on a des gens des RG. Tout cela est un peu organisé, ce n'est pas vrai de dire que les organisateurs décident de l'endroit où la manifestation va avoir lieu.

Intervention hors micro

Je n'ai pas dit que tu avais dit ça... Mais tu l'as un peu dit quand même, Anne-Christine.

Rires

Il y a un deuxième sujet, qui est au-delà de ça et qui est plus politique. On a l'impression que parce que c'est Anne Hidalgo qui est Maire de Paris, l'État se défasse systématiquement sur la Maire de Paris quand il est responsable. C'est comme ça pour l'hébergement d'urgence ou avec les camps de migrants. Quand le gouvernement ou quand des membres du gouvernement disent que c'est la responsabilité de la Mairie de Paris, quand le ministre de l'Intérieur dit ce genre de choses... Et ça s'est produit durant cette mandature du quinquennat Macron, j'en ai été personnellement extrêmement déçu. Quand on a des membres du gouvernement qui expliquent que c'est la responsabilité de la Mairie de Paris alors que c'est

celle de l'État, qu'il y a de nouveau des représentants du gouvernement, sous une manière ou d'une autre, qui disent que c'est la Mairie de Paris qui aurait dû nettoyer juste avant, la veille au soir, la place, c'est juste de la mauvaise foi d'État. C'est ça, la réalité. On ne peut pas tout politiser, il faut arrêter. Ce n'est pas parce qu'il y a des municipales dans quelques mois...

Intervention hors micro

C'est le genre de toutes les personnes qui sont ici, de politiser, car on fait de la politique. Moi, ça me choque de voir qu'il y a des représentants du gouvernement qui s'emparent de situations dont lesquelles ils sont responsables en disant que les élus locaux le sont. Alors même qu'on n'est pas une commune qui a les mêmes compétences que toutes les autres communes de France, et on le sait bien.

D'ailleurs, c'est aussi les parlementaires d'un certain nombre de partis qui ont voté contre une police municipale qui pourtant, dans leurs tracts aux élections municipales, disent qu'il en faut une. C'est de l'hypocrisie complète. Ce n'est pas possible. On se connaît bien, on peut se dire les choses. Ce n'est pas possible de faire comme ça. On ne peut pas dire une chose au Parlement, une autre au gouvernement, faire l'inverse dans les quartiers et, quand c'est le bazar, là, ce n'est pas de notre faute, mais celle de la Mairie de Paris. Ce n'est pas elle qui autorise les manifestations, elle n'a pas la compétence de la police des manifestations. On le sait bien. Tout ça, ça n'a pas de sens. Ça ne tient pas la route. Et je comprends que toi, tu aurais peut-être fait différemment. Cela n'empêche que je pense qu'au gouvernement et à la Préfecture de police, il y a des décisions qui ont été prises. Ce n'est pas juste de dire que c'est la Maire de Paris. Si c'était d'autres partis politiques, on pourrait avoir le même jugement moral.

M LE MAIRE : Madame Lang a demandé la parole. Ce serait bien qu'on n'y passe pas toute la soirée.

Anne-Christine LANG : Si l'heure se prête à ce genre de débat de politique nationale, on aura, j'imagine, dans les semaines et les mois qui viennent, l'occasion d'expliquer et de revenir sur les relations harmonieuses que la Maire de Paris a su entretenir avec l'ensemble des partenaires, que ce soient les maires des communes limitrophes, la Préfecture de police, l'État, le gouvernement, etc. On ne va pas revenir sur cette polémique. On y reviendra, mais je ne pense pas que ce soit le lieu.

On aura, je pense, de part et d'autre, un certain nombre de choses à dire sur cette façon de se renvoyer la balle, mais ce n'est pas mon propos. Ce que je voulais dire, c'est que je considère effectivement que sur la question de la manifestation de l'autre jour et de la prochaine, il n'y a pas lieu d'entretenir une quelconque polémique. Certains s'y sont attelés immédiatement sur les réseaux sociaux, notamment en mettant en cause l'État et la Préfecture de police. C'est une espèce de réflexe un peu pavlovien dans cette majorité. Moi, je voulais simplement dire que le maintien de l'ordre, ce n'est pas mon boulot. Je crois comprendre quand même que les black blocs et les violences qui émaillent les manifestations, et qui les ont émaillées pendant un an avec les gilets jaunes, étaient quand même compliqués à gérer.

Je pense qu'il faut être un peu humble, on s'est quand même retrouvé avec un degré de violences dans les manifestations et, quelle que soit la doctrine de maintien de l'ordre qu'on a, qui sont quand même pour les flics et l'ensemble des forces de l'ordre un défi. C'est extrêmement compliqué. Les gens se regroupent et se donnent rendez-vous sur des messageries cryptées. Les flics ne savent à aucun moment où ils sont. Moi, pour avoir entendu, comme tout le monde, le ministère de l'Intérieur expliquer les difficultés que ça présentait, je pense qu'il faut être un peu humble et que ça vaut mieux qu'une espèce de minable petite polémique qui dit qu'il y avait des black blocs, qu'ils ne sont pas intervenus, qu'ils n'auraient pas dû faire ceci ou cela. Ils font absolument le maximum pour protéger les personnes, les biens et les manifestants. J'ai tendance à faire confiance, sachant encore une fois, que c'est extrêmement compliqué.

Je ne rentrerai donc dans aucune polémique à ce stade. Je me contentais d'indiquer que dans la rédaction du vœu, on a l'impression que c'est la Préfecture de police qui a déposé le parcours, et c'était tout simplement une erreur. Voilà.

Maintenant, je pense, effectivement, que nous tous ici et l'ensemble des habitants du 13e, ont à cœur de préserver la Place d'Italie, l'arrondissement, et de faire en sorte que les manifestations du 5 décembre, qui, encore une fois sont extrêmement légitimes, qu'on partage les revendications ou qu'on ne les partage pas, ce qui est mon cas, se déroulent dans les meilleures conditions.

M LE MAIRE : Cela va nous permettre de nous rassembler pour le vote.

Monsieur Shoukry avait demandé la parole, j'aimerais bien qu'on arrive à conclure le débat.

Habib SHOUKRY : Oui, je vous remercie pour ce vœu que nous soutiendrons. Je souhaite également vous relayer les inquiétudes des commerçants du centre commercial Italie II et de la place, surtout du centre commercial, qui ont subi l'action d'Extinction Rébellion il n'y a pas très longtemps. Ils subissaient les gilets jaunes, ils vont encore subir cette manifestation. Nous sommes à quelques semaines de Noël, à une période qui est relativement critique pour le commerce de proximité. Avoir ce genre de manifestations le 5, qui potentiellement peut se poursuivre également les 6 et 7, ça commence à représenter un risque sérieux pour nos commerces.

M LE MAIRE : Merci, nous allons pouvoir voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 34 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cette fois-ci, notre Conseil est terminé.

Fin de l'enregistrement.